

LA MOBILITÉ EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL



Guide

à l'usage

des enseignants

et personnels éducatifs



euro | guidance



Dans la mise en œuvre du programme européen Erasmus+, l'Agence Erasmus+ France / Education Formation assure la coordination du réseau Euroguidance France. Ce réseau, composé de professionnels de l'orientation, a notamment pour objectif de fournir des informations de qualité sur l'orientation tout au long de la vie.

Ce guide sur la mobilité en Europe et à l'international, destiné aux enseignants et personnels éducatifs, a été réalisé et actualisé par le réseau Euroguidance France.

Si la crise sanitaire liée à la COVID 19 a perturbé le déroulement des mobilités européennes et internationales, elle n'a pas réduit pour autant l'appétence des jeunes et des établissements d'éducation et de formation pour des projets de mobilité et de formation à l'étranger.

Renforcer l'ouverture du système éducatif français à l'Europe et au monde est une priorité du ministère de l'Education nationale de la jeunesse et des sports. La mobilité européenne concerne désormais tous les établissements qu'ils soient du scolaire, de la formation professionnelle comme du supérieur.

Ce guide vise à promouvoir la mobilité européenne et internationale et également à outiller les professionnels pour qu'ils trouvent à portée de main des informations pour sensibiliser, informer et accompagner les jeunes dans leurs projets.

Il prend en compte les nouveautés des principaux programmes de mobilité et notamment du programme Erasmus+ 2021 / 2027 qui amplifie la dynamique installée au fil des années : renforcement des mobilités longues des apprentis, des mobilités du secteur scolaire (individuelle ou en groupe), formation des enseignants et des formateurs à l'étranger, mobilités hybrides avec des séjours renforcés par des activités à distance. Il inscrit la mobilité dans les parcours de formation tout au long de la vie.

En étant plus inclusif, Erasmus+ favorise la participation active des citoyens à la vie démocratique et soutient également la double transition numérique et écologique. Ce guide pratique ne prétend pas à l'exhaustivité de l'information mais se donne pour ambition de montrer la palette des possibles en Europe et à l'international et d'inciter la communauté éducative à concourir à la mise en œuvre de projets de mobilité à l'international. Il pourra ainsi accompagner les établissements dans leurs stratégies d'ouverture européenne et internationale en visant le développement des compétences de tous.

Nous espérons que ce guide contribuera à de belles expériences et à la réussite des projets des jeunes.

Je remercie l'ensemble des partenaires ayant contribué à sa réalisation et en particulier les auteurs œuvrant dans les CIO centres de ressources Euroguidance de Lille, de Strasbourg et du CII de Lyon.

Laure COUDRET-LAUT

Directrice de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation

Sommaire

Le programme Erasmus+ 7

■ - Les différentes formes de mobilité 13

1. Etudier à l'étranger dans le secondaire 15

1.1. Partir grâce à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger/ AEFE 16

1.2. Partir en Allemagne grâce à l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) 17

2.1. Programme Brigitte Sauzay..... 17

2.2. Programme Voltaire 17

1.3. Erasmus+ pour les élèves : mobilité de groupe ou mobilité individuelle..... 18

1.4. Partir un an de sa propre initiative dans un établissement à l'étranger..... 19

4 .1. Partir via un organisme privé..... 19

4 .2. Partir via une association à but non lucratif 20

4 .3. Partir via le Rotary Club 20

2. La mobilité ponctuelle 20

2.1. Les chantiers internationaux 20

2.2. La fondation et la bourse Zellidja 21

2.3. Les séjours linguistiques courts..... 22

2.4. Les échanges de jeunes..... 22

2.5. DiscoverEU..... 23

2.6. Les jeunes ambassadeurs de l'engagement associatif aux USA..... 23

3. Etudier à l'étranger dans le supérieur 24

3.1. Partir en mobilité individuelle et autonome 24

3.2. Partir en mobilité institutionnelle 26

2.1. Partir en programme d'échange : Erasmus + et autres programmes 26

2.2. Les cursus bi et tri nationaux 28

4. Les stages 29

4.1. Les stages pour les lycéens professionnels et les apprentis 30

1.1. Partir en Europe grâce au programme européen Erasmus+..... 30

1.2. Des stages grâce à des organismes intergouvernementaux 31

4.2. Les stages pour les étudiants 32

2.1. Les stages encadrés par un programme 32

2.2. Les stages via les organismes intergouvernementaux 33

2.3. Les stages à initiative personnelle 33

4.3. Les stages pour les demandeurs d'emplois 34

3.1. Le programme européen Erasmus+ 34

3.2. Le programme Eurodyssée..... 35

3.3. Des programmes régionaux 35

5. Les volontariats 35

5.1. Le service civique 36

5.2. Le Corps européen de solidarité..... 36

5.3. Le Volontariat de Solidarité Internationale – VSI 37

5.4. Le Volontariat International en entreprise ou en administration – VIE, VIA..... 38

6. Travailler à l'étranger	39
6.1. Les séjours au pair.....	40
6.2. Le Programme Vacances - Travail (PVT).....	40
6.3. Les échanges de services.....	41
3.1. Le Wwoofing : World Wide Opportunities on Organics Farms.....	41
3.2. Helpx, Workaway et Helpstay.....	41
6.4. Les jobs d'été.....	42
6.5. Être assistant en langue à l'étranger.....	42
6.6. Être lecteur dans une université étrangère.....	43
6.7. Trouver un emploi.....	44
7.1. EURES : le portail européen sur la mobilité et l'emploi.....	44
7.2. Pôle emploi international.....	44
7.3. Devenir fonctionnaire européen.....	44
7.4. Devenir fonctionnaire international.....	45
7.5. Les programmes pour les jeunes professionnels dans les organisations internationales.....	45
■ - Sensibiliser les élèves à la dimension européenne et internationale et valoriser la mobilité	47
1. Sensibiliser les élèves à la dimension européenne et internationale	48
1.1. Correspondance et jumelages.....	48
1.2. « La journée de ... ».....	49
2.1. Le 22 janvier : la journée franco-allemande.....	49
2.2. Le 9 mai : la journée de l'Europe.....	50
2.3. Le 26 septembre : la journée européenne des langues.....	50
2.4. En octobre : les #Erasmusdays.....	51
1.3. Les supports pédagogiques Euroguidance pour les professionnels sur la mobilité.....	52
1.4. Sensibiliser via l'accueil au lycée.....	53
4.1. Accueillir un lycéen européen.....	53
4.2. Accueillir un assistant étranger en France.....	54
4.3. Accueillir un professionnel ou un enseignant avec Erasmus+.....	55
2. Valoriser les compétences et la mobilité	55
2.1. Europass.....	55
La plateforme de gestion des compétences et des carrières.....	55
2.2. La dimension internationale dans l'enseignement secondaire français.....	56
2.1. Unité facultative de mobilité et attestation MobilitéPro.....	56
2.2. L'attestation Europro.....	57
2.3. L'OIB : l'option internationale du baccalauréat.....	58
2.4. Les sections binationales.....	58
■ - Monter des projets collaboratifs pour les élèves	59
1. eTwinning	60
2. Les partenariats et appariements scolaires	61
3. Erasmus+ (2021-2027)	63
4. Les partenariats avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)	66

4.1. Les échanges scolaires.....	66
4.2. Projets-IN–Le réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants.....	66
4.3. Focus : le programme pilote de coopération scolaire/extra-scolaire.....	67
4.4. Le partenariat grâce à l'agence franco-allemande pour les échanges dans l'enseignement et la formation professionnels : ProTandem.....	67
4.5. Mettre en place un échange scolaire.....	68
■ - L'international et la mobilité pour les professionnels de l'éducation.....	69
1. Devenir référent mobilité européenne et internationale.....	70
1.1. L'enseignant référent pour l'action européenne et internationale (ERAEI).....	70
1.2. Le référent mobilité européenne et internationale dans un centre de formation d'apprentis.....	70
2. Se former à l'étranger.....	71
2.1. Les échanges individuels franco-allemands d'enseignants et de formateurs... 71	
2.2. Le programme d'études en Allemagne (PEA) pour professeurs d'histoire et géographie titulaires.....	72
2.3. Les séjours professionnels.....	73
2.4. Les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger.....	73
2.5. Les programmes de la commission Fulbright.....	74
2.6. Les mobilités des enseignants et personnels avec Erasmus+.....	75
3. Enseigner à l'étranger.....	77
3.1. L'opportunité d'enseignement avec Erasmus +.....	77
3.2. L'échange poste pour poste avec le Québec.....	78
3.3. Les échanges franco-allemands d'enseignants du 1er degré : Elysée Prim.....	78
3.4. CODOFIL – Séjour en Louisiane.....	79
3.5. Le programme Jules Verne.....	80
3.6. Les centres d'excellence de formation technique à l'étranger (CEFTE).....	80
3.7. Le détachement à l'étranger.....	81
Les ZOOMS et l'INDEX.....	84 à 87

Le réseau Euroguidance en Europe et en France

Créé par la Commission européenne en 1992, le réseau Euroguidance est représenté dans 33 pays en Europe. Constitué de centres nationaux de ressources, il participe de l'action clé 3 du programme Erasmus +.

Il a pour objectifs :

- ✓ Le développement des compétences des acteurs de l'orientation sur la dimension européenne de l'orientation tout au long de la vie
- ✓ Le développement de la dimension européenne dans les activités d'orientation scolaire et professionnelle
- ✓ La facilitation des échanges entre les services d'orientation des différents pays européens
- ✓ La promotion de la mobilité des jeunes et des adultes en Europe

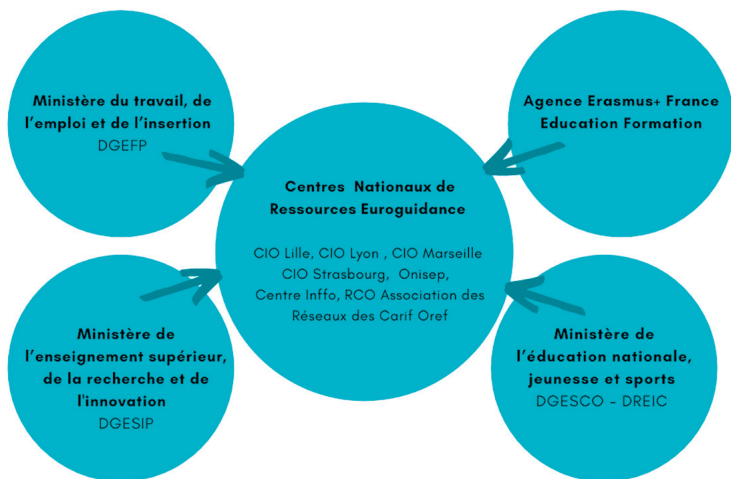
En France, le réseau est coordonné par l'Agence Erasmus + France / Education & Formation, chargée de la mise en place sur le territoire national du programme Erasmus + pour la partie éducation et formation.

L'Agence assure l'animation générale du réseau ainsi que le suivi conventionnel et financier avec la Commission européenne. Euroguidance est géré dans le cadre d'une convention regroupant Europass et le Cadre Européen des Certifications (porté par le point national de contact France compétences).

Le réseau français est aussi piloté par des représentants des ministères :

- ✓ Le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports : direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), la direction des relations européennes et internationales et de la coopération (DREIC)
- ✓ Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP)
- ✓ Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (délégation générale à l'emploi et à la formation Professionnelle - DGEFP)

Les tutelles ont désigné sept centres Euroguidance pour la mise en œuvre d'activités et de services couvrant le champ de l'orientation tout au long de la vie (initiale et continue) : quatre Centres d'Information et d'Orientation (C.I.O. situés à Lille, Marseille, Strasbourg, et Lyon), l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions), Centre Inffo et le réseau des Carif-Oref (RCO) avec l'implication du Carif-Oref Espace Compétences PACA.

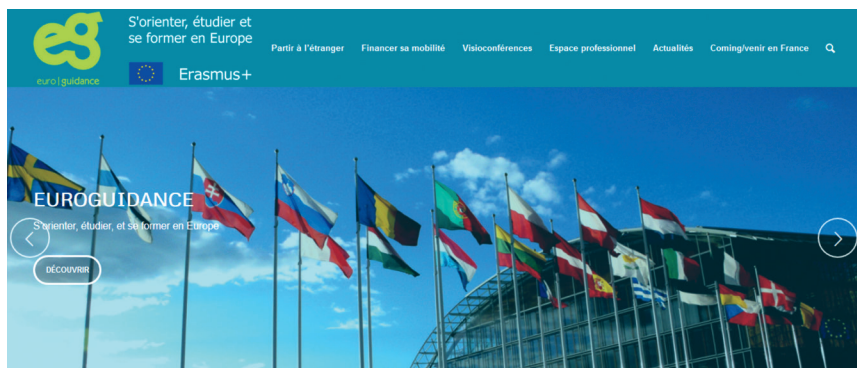


Les centres nationaux de ressources Euroguidance proposent plusieurs types de services :

- des sessions de formation continue pour les professionnels de l'orientation et de l'éducation
- une plateforme de formation en ligne à destination des professionnels « DINAMO » www.euroguidance-formation.org
- des informations et conseils sur l'orientation et la mobilité en présentiel (dans des salons pour lycéens, étudiants et adultes, dans les centres Euroguidance, dans les établissements scolaires) ou à distance
- la production de documents d'information sur la thématique de la mobilité

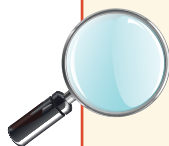
Le réseau dispose de deux sites d'information

- français : www.euroguidance-france.org
- européen : www.euroguidance.eu



DINAMO :

Découvrir, Informer, Accompagner la Mobilité en Orientation



Dans sa mission de formation des professionnels de l'orientation (psychologues de l'éducation nationale, enseignants et autres membres des équipes éducatives, personnel d'accompagnement à l'emploi, référents mobilité...) le réseau Euroguidance a créé une plateforme de formation en ligne intitulée DINAMO pour Découvrir, Informer, Accompagner la Mobilité en Orientation.

Cette plateforme comprend des informations et des outils sur les thématiques indispensables à l'accompagnement en mobilité. Chaque module est indépendant et est composé de plusieurs séquences mêlant contenus pédagogiques et exercices d'appropriation.

On y aborde ainsi l'intérêt de la mobilité internationale, les outils européens favorisant la mobilité, les différentes formes de mobilité possibles selon les publics et enfin l'approche du conseil en mobilité. Europass et le programme Erasmus+ sont également présentés sur DINAMO.

L'inscription est gratuite pour tous.

Plus d'informations sur www.euroguidance-formation.org

Le programme Erasmus +



Erasmus+

Le programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport pour 2021-2027

Ce programme de mobilité de l'Union Européenne connaît un succès grandissant depuis sa création en 1987. Auparavant réservé aux seuls étudiants de l'enseignement supérieur, il est désormais ouvert à différents publics dans les domaines suivants : l'éducation, la recherche, la formation des adultes ou encore la jeunesse et le sport. Dans le champ éducatif, Erasmus+ permet aux jeunes et aux professionnels de partir en mobilité par l'intermédiaire d'un établissement ou d'un organisme éducatif ou de formation.

Avec un budget de 23.4 milliards d'euros pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, le programme Erasmus + 2021/2027 se donne pour objectif d'être plus inclusif, plus innovant et pleinement tourné vers la double transition écologique et numérique. Il s'inscrit dans la construction d'un espace européen de l'éducation et du plan d'action numérique de la Commission européenne et espère atteindre 10 millions de bénéficiaires sur la programmation 2021/2027.

Le programme Erasmus+ facilite les projets de mobilité et de coopération en Europe dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, en rapprochant les structures et les soutiens accordés à l'apprentissage formel, non formel et informel dans tous les secteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse et du sport.

Plusieurs objectifs principaux sont simultanément visés :

- augmenter le niveau de compétences et les aptitudes-clés pour une meilleure employabilité
- soutenir la qualité, les innovations, l'excellence académique et universitaire
- soutenir et promouvoir les outils de transparence et de reconnaissance des compétences et des certifications de l'Union Européenne : Europass, Youthpass, le cadre européen des certifications (CEC), le système européen de transfert d'unités de cours capitalisables (ECTS), les mobilités à visées certificatives ...
- renforcer la dimension internationale notamment via la coopération entre pays européens et non européens
- favoriser l'apprentissage des langues et promouvoir la diversité linguistique et culturelle.

Le programme **Erasmus +** se décline en 3 actions, dites «actions clés» :

Action clé 1 : la mobilité des individus à des fins d'apprentissage concentre l'essentiel du budget et s'affiche clairement comme une priorité.

Action clé 2 : les partenariats pour l'innovation internationale et l'échange de pratiques.

Action clé 3 : le soutien à la réforme des politiques dans les Etats membres vise à atteindre les objectifs et les stratégies fixés par le cadre européen dans le domaine de l'éducation et de la formation.

En France, c'est l'Agence Erasmus+ France / Education formation qui gère et coordonne le programme pour le volet Education et Formation:

⊕ **Pour en savoir plus :** <https://agence.erasmusplus.fr/>

Durée des projets

La durée contractuelle est à définir entre 6 et 36 mois en fonction du projet et du calendrier de travail.

Candidature – Sélection – Financement

Les appels à candidature sont annuels, l'évaluation des projets est réalisée à l'agence nationale par des experts indépendants selon une grille d'évaluation européenne. Les principaux critères sont la pertinence du projet au regard des priorités phares du programme Erasmus +, la stratégie à moyen et long terme de la structure, le respect des standards qualité, les besoins en lien avec les objectifs et les publics-cibles impactés par le projet, la qualité de la conception technique du projet et la viabilité du plan de mise en œuvre, la stratégie concernant l'impact et la dissémination. Sur la base des résultats d'évaluation, un Comité National d'Evaluation (CNE) arrête une liste de sélection.

La subvention Erasmus+ est **une contribution** ; elle n'a pas vocation à couvrir la totalité des frais des projets. Elle est calculée sur la base de coûts unitaires (forfaits) qui dépendent des caractéristiques du projet : destinations, nombre de participants, durée des mobilités, etc.

Quelques catégories de dépenses spécifiques sont financées sur la base de frais réels (coûts exceptionnels, besoins spécifiques pour les participants en situation de handicap).

Les résultats sont publiés en ligne. Les projets retenus donnent lieu à des **contrats**.

Les **porteurs de projet** remettent un/des rapport(s) intermédiaire(s) qui dresse(nt) un premier bilan de l'état d'avancement du projet et un/des rapport(s) final(aux) sur les aspects qualitatifs et financiers de leur projet.

Remarque : avec le nouveau programme Erasmus + 2021-2027, l'accréditation (Action clé 1) permet une simplification des démarches. Véritable ticket d'entrée, obtenir l'accréditation garantit des financements jusqu'en 2027.

Références à Erasmus+ dans ce guide :

se référer aux paragraphes indiqués par §

Le programme Erasmus + enseignement scolaire

- ✓ la mobilité des élèves § I.1
- ✓ le montage de projets collaboratifs § III.3
- ✓ la mobilité des enseignants et des personnels administratifs § IV.2

Le programme Erasmus + enseignement supérieur

- ✓ la mobilité étudiante en études § I.3
- ✓ la mobilité étudiante en stage § I.4

Le programme Erasmus + enseignement professionnel

- ✓ la mobilité des lycéens professionnels et des apprentis en stages § I.4

Le programme Erasmus + éducation adultes

- ✓ la mobilité en stage des demandeurs d'emploi § I.4

Le programme Erasmus + jeunesse et sport

- ✓ le Corps européen de solidarité § I.5
- ✓ les échanges de jeunes § I.2

Les outils de transparence et de reconnaissance des compétences et des certifications de l'Union Européenne

- ✓ Europass § II.2

L'ouverture européenne et internationale des établissements du second degré et les échanges scolaires

La mobilité des élèves de collège et de lycée en Europe et dans le monde
Source : circulaire n°2016-091 du 15 juin 2016, B.O. n°24 du 16 juin 2016

La mobilité des élèves recouvre l'ensemble des séjours d'élèves, individuels ou groupés, hors du territoire français à des fins pédagogiques, professionnelles, linguistiques ou culturelles. Elle s'inscrit dans le développement des compétences clés, de l'employabilité, de la croissance et de l'inclusion sociale et permet de renforcer l'estime de soi, les valeurs de tolérance et de compréhension mutuelle. Au niveau académique, la mobilité et les partenariats sont suivis par les délégués académiques aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC).

(Cf. zoom p.60)

On qualifie la mobilité d'apprenante lorsqu'elle s'accomplit à des fins d'apprentissage dans le cadre d'un projet pédagogique.

La circulaire n°2016-091 du 15 juin 2016 vise à encadrer, accompagner, valider, sécuriser et valoriser la mobilité dans le secondaire lors de la mise en place de partenariats scolaires. Sous certaines conditions (contrat d'étude ou convention de stage préalables), les acquis de la mobilité peuvent être validés (passage dans l'année supérieure ou part d'obtention d'un diplôme) et donner lieu tant que possible à la délivrance d'une attestation pour la valoriser.

Le projet de mobilité doit être validé par le conseil d'administration pour que des aménagements à l'examen soient possibles (DNB ou baccalauréat). Dans tous les cas, les mobilités dans le cadre d'un programme ou d'un partenariat sont favorisées. Les modalités de mise en œuvre et de sécurisation de la mobilité sont détaillées, l'inscription sur le site Ariane

est, par exemple, rendue obligatoire pour les déplacements scolaires. Les modalités concernant le retour des élèves scolarisés à l'étranger diffèrent selon le parcours suivi par l'élève à l'étranger et le type d'établissement fréquenté, reconnu ou non.

En complément, chaque année, le programme Erasmus + est décliné au niveau scolaire dans le Bulletin officiel.

La mobilité scolaire en chiffres

⇒ Depuis 2017, 100% des collèges et lycées sont engagés dans un partenariat scolaire. Les mobilités se font en priorité dans le cadre de ces partenariats.

⇒ Depuis 2017, plus de 50% des écoles primaires sont investies dans le cadre d'un projet européen ou international. Les nouvelles technologies – par exemple l'outil eTwinning – constituent une incroyable ressource pour découvrir le monde.

Source : site MENJS « La mobilité des élèves », 2021


**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*




**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Guides disponibles sur Eduscol

LE PROGRAMME ERASMUS + 2014-2020, C'EST :



56 000 dans le domaine scolaire dont
35 000 dans les échanges scolaires

350 000 dans l'enseignement supérieur dont
20 000 hors Europe

164 000 dans l'enseignement et la formation professionnels

4 000 dans l'éducation des adultes

67 500 mobilités financées **2014**

107 000 mobilités financées **2020**

La crise de la COVID a toutefois affecté directement la mobilité européenne en 2020.

Source : Source Agence Erasmus+ France / Education Formation



I. Les différentes formes de mobilité

La mobilité internationale peut prendre des formes très variées en fonction de différents paramètres : le statut du candidat, les objectifs liés à la mobilité, le budget disponible, la durée envisagée, la destination. Des formes de mobilité dites « hybrides » se développent. Elles consistent à associer un échange à distance –qui peut aussi servir de préparation- avec une expérience de mobilité réelle c'est à dire en présence.

Dans le cadre des études sont accessibles :

- la mobilité **institutionnelle** qui concerne les échanges entre établissements via un partenariat ou un programme comme Erasmus+, le plus connu : l'étudiant part alors pour une durée déterminée et reste inscrit dans son établissement d'origine. Ce type de mobilité est généralement financé partiellement par le biais de bourses. Elle est privilégiée dans le secondaire et facilite la reconnaissance.
- la mobilité **individuelle** ou **en solo** : un étudiant peut s'inscrire de façon individuelle dans un établissement à l'étranger. Dans ce cas, il n'est pas inscrit dans un établissement français et suit son cursus entièrement à l'étranger allant jusqu'à préparer le diplôme du pays d'accueil. Des possibilités de mobilité internationale existent en dehors des études, elles sont subventionnées -comme le volontariat du corps européen de solidarité- ou non -comme dans le cadre d'un visa vacances-travail-.

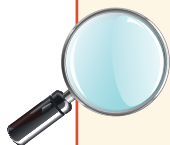
[La circulaire n°2019-030 du 10 Avril 2019](#) relative à la « Mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics » définit les modalités de la mise en place d'une période de césure à l'étranger dans un parcours étudiant, quel que soit le type d'études suivies et le moment choisi (juste après le bac ou plus tard, jusqu'à la fin des études).

Aussi, ceux qui choisissent une mobilité juste après l'obtention du bac, loin d'être pénalisés peuvent s'inscrire dans l'application Parcoursup comme les néo-entrants l'année suivante. Mieux encore, la demande de césure est désormais possible dans l'application Parcoursup dès la saisie des vœux et dès lors qu'elle est acceptée par l'établissement, elle permet au bachelier de suspendre temporairement sa formation et garantit sa réintégration ou sa réinscription dans la formation à l'issue de la période de césure.

⊕ **Pour aller plus loin :**

[La circulaire n°2019-030 du 10 Avril 2019](#)

www.euroguidance-france.org rubrique « Les différentes formes de mobilité » puis « Année de césure à l'étranger ».



Les visioconférences des Centres Nationaux de Ressources (CNR) Education



Les Centres nationaux de ressources (CNR) Education du réseau Euroguidance organisent des visioconférences à destination des professionnels de l'orientation, des élèves, de leurs parents, des étudiants sur différentes thématiques. Il s'agit soit des études dans un pays particulier soit d'une thématique spécifique comme l'année de césure, la mobilité et le handicap ou encore la mobilité dans un contexte de Covid-19.

Ces visioconférences sont animées par les Psychologues de l'Education Nationale du réseau Euroguidance en partenariat avec des invités extérieurs : représentants des réseaux européens officiels, des relations internationales des universités, des ambassades, de Pôle emploi ou des professionnels associatifs spécialisés sur la mobilité.

Des témoignages viennent étayer ces évènements.

Accès aux visioconférences et programme : www.euroguidance-france.org/visioconferences

Les visioconférences sont ensuite disponibles sur la chaîne YouTube du réseau Euroguidance

1. Etudier à l'étranger dans le secondaire

Un nombre croissant de lycéens, encouragés par leurs familles, font le projet de passer une année ou quelques mois dans un établissement scolaire à l'étranger. Cette mobilité peut être mise en œuvre à l'initiative de l'établissement scolaire ou à l'initiative de l'élève et de sa famille. Hors du cadre d'un partenariat issu de l'établissement fréquenté, les procédures administratives d'inscription peuvent être complexes ou sélectives. Parfois il s'avère nécessaire de recourir à de coûteux organismes privés. De plus, il importe d'anticiper avec le chef d'établissement les modalités de la réintégration au lycée après la période de mobilité.

1. Partir grâce à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger/ AEFE

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

L'AEFE, établissement public sous tutelle du ministère des Affaires étrangères anime et gère le réseau d'enseignement français à l'étranger. En 2020, ce réseau scolaire unique au monde compte 535 établissements qui accueillent près de 370.000 élèves de la maternelle à la terminale dans 139 pays du monde.

Les bourses de l'AEFE donnent à des lycéens français la possibilité de passer une année scolaire en classe de 1^{ère} ou terminale dans certains lycées français à l'étranger.

Age : minimum 16 ans en septembre l'année du départ.

Pour qui : les élèves de 2^{nde} et de 1^{ère} scolarisés dans un lycée français qui envisagent de passer l'année suivante (1^{ère}, terminale) dans un lycée d'enseignement français à l'étranger.

Durée : une année scolaire.

Destinations : Londres, Vienne, Munich, Barcelone, Madrid et Dublin.

Comment : les chefs d'établissement sont invités à organiser avec le professeur principal un entretien avec les candidats et leurs familles afin d'émettre un avis sur les candidatures déposées. La transmission des dossiers de candidature est effectuée auprès du service de la DAREIC au rectorat, généralement vers février/mars. Une sélection est ensuite effectuée au niveau national.

A qui s'adresser : au proviseur du lycée fréquenté.

⊕ **Pour en savoir plus :** <https://eduscol.education.fr>

2. Partir en Allemagne grâce à l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)



OFAJ
DFJW

L'OFAJ est une organisation internationale au service de la coopération franco-allemande créée en 1963, qui a pour mission d'encourager les relations entre les jeunes des deux pays, de renforcer leur compréhension et ainsi de faire évoluer les représentations du pays voisin.

2.1 Le programme Brigitte Sauzay

Programme individuel d'échange scolaire. L'échange y est fondé sur le principe de réciprocité. Les participants séjournent pendant trois mois consécutifs dans le pays partenaire.

Pour qui : les élèves de la 4^{ème} à la 1^{ère} ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand.

Durée : 6 mois dont 3 mois en Allemagne.

Destination : Allemagne.

Comment : la recherche d'un partenaire allemand est à entreprendre directement par l'élève intéressé avec l'appui de son école et de sa famille. Le chef d'établissement doit valider l'échange. La demande de subvention se fait en ligne sur le site de l'OFAJ.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.ofaj.org/programme-brigitte-sauzay

2.2. Le programme Voltaire

Programme individuel d'échange scolaire : les participants y séjournent 6 mois dans une famille allemande puis accueillent ensuite leur correspondant 6 mois chez eux, en France.

Pour qui : les élèves de 3^{ème} et 2^{nde}.

Durée : 1 an dont 6 mois en Allemagne (mars à août).

Destination : Allemagne.

Comment : candidater sur www.programme-voltaire.org

⊕ **Pour en savoir plus :** www.ofaj.org/programme-voltaire

3. Erasmus+ pour les élèves : mobilité de groupe ou mobilité individuelle

Erasmus + propose des mobilités de groupes pour des rencontres entre élèves et des mobilités individuelles d'élèves au sein d'établissements scolaires européens. Ces projets peuvent être menés à l'initiative d'un seul établissement ou d'un regroupement d'établissements en consortium, d'une autorité académique (DAREIC, rectorat) ou encore d'une collectivité territoriale (mairie, département, région, ...).

Age : élèves du secondaire

Pour qui :

- Pour les collégiens et lycéens des voies générales et technologiques : des groupes d'élèves peuvent être reçus dans un établissement européen et collaborer avec des pairs sur une thématique donnée (développement durable, histoire, langues, sport,...). Aussi, des élèves peuvent effectuer une partie de leur scolarité ou une immersion dans un autre établissement en Europe (condition d'âge requise).

- Pour les élèves de sections professionnelles : possibilité de partir en groupe en Europe pour participer à des concours de métiers (1 à 10 jours) ou de façon individuelle à des fins d'apprentissage (10 à 365 jours)

Comment : l'établissement candidate auprès de l'Agence Erasmus+ pour un projet de mobilité lié à la stratégie d'ouverture à l'Europe de la structure. Une fois les financements obtenus, l'établissement gère la sélection des élèves, la recherche de partenaires d'accueil en Europe et l'organisation pratique des mobilités. Il est possible de compléter ces mobilités physiques par des activités à distance. On parle alors de projets « hybrides ».

Conditions : variables (nombres de bourses, durées, ...) selon le projet de mobilité déposé (accréditation ou projet court de mobilité)

Coût : les financements Erasmus + sont forfaitaires et participent aux frais de voyage et de séjour pendant la mobilité. En complément, les organisateurs peuvent solliciter d'autres financements (collectivités territoriales, association de parents d'élèves, collectes de fonds par des actions scolaires, comités d'entreprises, ...).

Durée : de 1 à 30 jours pour la mobilité de groupes d'élèves, de 10 jours à 1 an pour la mobilité d'étude.

A qui s'adresser : l'élève s'adresse à son établissement scolaire. De son côté, l'équipe pédagogique peut demander l'appui de la DAREIC au rectorat (délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération). www.education.gouv.fr

- la plateforme **mon projet Erasmus +** soutient les porteurs de projets Erasmus+ (cf. zoom p.65) <https://monprojet.erasmusplus.fr>
- consulter aussi les collectivités territoriales (mairie, région, département, communauté urbaine ou de communes, ...) pour connaître les actions, partenariats et appuis possibles. Pour les régions transfrontalières, des programmes spécifiques existent.
- le portail eTwinning regroupe une communauté d'enseignants et de formateurs en Europe www.etwinning.net/fr pour créer des contacts et monter des projets coopératifs entre établissements scolaires et de formation professionnelle. (cf. zoom p.61)

⊕ **Pour en savoir plus :** www.education.gouv.fr, B.O. du 16 juin 2016 "Ouverture européenne et internationale des établissements du second degré"

4. Partir un an de sa propre initiative dans un établissement à l'étranger

Dans une démarche différente, il est aussi possible de s'inscrire dans un lycée à l'étranger pendant un an ou plus sur la base d'une initiative personnelle individuelle. Ce projet doit être bien construit car l'élève et sa famille doivent se charger de toutes les modalités pratiques : trouver la famille d'accueil, l'établissement à fréquenter, régler les modalités d'inscription et s'acquitter des frais de scolarité et de vie sur place sans oublier d'évoquer avec le chef d'établissement d'origine les modalités du retour après la période de mobilité.

4.1. Partir via un organisme privé

Des organismes privés permettent de passer une année dans un établissement scolaire secondaire à l'étranger avec un hébergement en famille. La scolarité reprend en France là où elle a été interrompue. Ce type de mobilité est coûteux (à partir de 5500€ tout compris).

Pour qui : les élèves de moins de 18 ans, généralement en 2^{de} ou 1^{ère}.

Comment : contacter un organisme privé qui organise entièrement la mobilité.

⊕ **Pour en savoir plus :**

- Un office pour vérifier le sérieux des organismes prestataires : www.loffice.org

- On peut aussi se référer aux organismes adhérents à l'Union Nationale des Organismes de Séjours et Stages Linguistiques : www.unosel.org

4.2. Partir via une association à but non lucratif

Quelques **associations à but non lucratif** se sont spécialisées dans les séjours de longue durée en établissement scolaire à l'étranger et sont agréées par l'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques.

⊕ **Pour en savoir plus :**

- AFS : Vivre sans frontières : <https://afs.fr/partir>
- PIE : www.piefrance.com/
- YFU : www.yfu.fr/

4.3. Partir via le Rotary Club

Les programmes d'échanges du Rotary permettent à des jeunes de partir à moindre coût, pendant une année scolaire ou moins dans un lycée, et ceci dans de nombreux pays du monde avec un accueil en famille bénévole.

Pour qui : jeunes âgés de 15 à 17 ans 1/2 (au moment du départ) faisant preuve d'une ouverture et d'une curiosité vis à vis des cultures du monde.

Durée : généralement de 10 à 11 mois mais il existe des programmes d'été plus courts.

Destinations : partout dans le monde.

Comment : modalités propres à chaque pays, tous les candidats doivent être parrainés par un Rotary club ou un district. Pour localiser le Rotary club le plus proche, utiliser la fonction « Réunions des clubs » sur www.rotary.org/fr

A qui s'adresser : contacter le Rotary International : youthexchange@rotary.org

⊕ **Pour en savoir plus :** www.crjfr.org

2. La mobilité ponctuelle

2.1. Les chantiers internationaux

Les chantiers sont des formes de **volontariat** à court terme qui durent 2 à 3 semaines. Il s'agit d'effectuer un travail d'intérêt général lié à une thématique en échange du gîte et du couvert. Si à l'origine des chantiers, il s'agissait souvent de travailler dans la construction ou la rénovation de bâtiments, de nombreuses autres thématiques ont vu le jour, comme la préparation de festivals de musique, de cinéma, de photographie ou encore

de théâtre ainsi que l'animation auprès des enfants ou de personnes handicapées. La vie de groupe prend également une part très importante dans le vécu des chantiers. Ils se déroulent en France comme à l'étranger et sont accessibles pour certains dès l'âge de 14 ans. Pour les plus jeunes, participer à un chantier international en France peut déjà être une première forme d'ouverture à l'international et à la découverte de soi et des autres.

Age : de 14 ans à l'âge adulte.

Pour qui : pour tous ceux qui souhaitent se rendre utiles, rencontrer d'autres personnes et découvrir d'autres cultures.

Comment : en s'inscrivant auprès d'une association proposant des chantiers.

Durée : de 2 à 3 semaines.

Destinations : partout dans le monde.

A qui s'adresser : aux organismes proposant des chantiers internationaux.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.cotravaux.org

2.2. La fondation et la bourse Zellidja

La fondation Zellidja propose une **bourse de voyage** de 900 € pour participer au financement d'un voyage d'un mois minimum pendant l'été entre juin et septembre. Le candidat s'engage à voyager seul et à poursuivre le projet qu'il aura auparavant préparé. Les thématiques sont libres et de nombreux exemples figurent sur le site de la fondation : « A la rencontre des aborigènes en Australie », « La place des femmes dans la ruralité marocaine », « L'architecture au Portugal »... La fondation Zellidja s'adresse à des jeunes « ouverts au monde » et soutient l'adage « les voyages forment la jeunesse ». Cette fondation est depuis plusieurs années agréée par le ministère de l'Education nationale pour prolonger l'action de l'enseignement public en qualité "d'association de jeunesse et d'éducation populaire".

En effet, elle permet aussi aux enseignants de l'Education nationale d'enseigner autrement, avec des outils adaptés et mis au point par Zellidja.

Age : de 16 à 20 ans.

Pour qui : pour les jeunes qui souhaitent vivre une aventure et aller à la rencontre d'autrui pendant l'été.

Comment : déposer son dossier à la fondation Zellidja avant le 31 janvier de chaque année.

Durée : 1 mois minimum pendant l'été.

Destinations : partout à travers le monde.

A qui s'adresser : Fondation Zellidja.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.zellidja.com



2.3. Les séjours linguistiques courts

Les séjours linguistiques permettent aux jeunes de différents âges de partir à l'étranger dans le but principal d'améliorer et de perfectionner un niveau de langue. En cours individuels ou collectifs, les formules sont très variées et s'adaptent aux envies de chacun, pouvant également inclure des activités extra linguistiques sportives, culturelles ou simplement ludiques. L'hébergement peut être proposé sous différentes formes : chambre individuelle ou à plusieurs, chez l'habitant, en résidence...

Age : de très jeune (parfois 6 ans) jusqu'à l'âge adulte.

Pour qui : pour tous ceux qui souhaitent améliorer une langue étrangère et découvrir une culture.

Comment : passer par un organisme de séjours linguistiques ou s'inscrire directement dans une école de langue à l'étranger.

Durée : variable en fonction du temps et du budget dont on dispose.

Destinations : partout à travers le monde dans les zones sécurisées.

A qui s'adresser : à un organisme de séjours linguistiques.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.euroguidance-france.org, www.loffice.org, www.unosel.org

Dossier ONISEP « Etudier en Europe » : www.onisep.fr

2.4. Les échanges de jeunes



Erasmus+

Il s'agit de **rencontres entre groupes de jeunes**

européens autour de thèmes variés : la lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, les arts et cultures, l'environnement, la protection du patrimoine, les médias et l'information des jeunes, la santé, l'économie solidaire, le sport. L'objectif est de favoriser la connaissance mutuelle, d'apprendre à mieux se connaître.

Ces rencontres se déroulent en dehors des institutions scolaires, universitaires ou de formation professionnelle. Elles ont une visée éducative et nécessitent une implication des jeunes à toutes les étapes du projet.

Age : de 13 à 30 ans.

Pour qui : des groupes de 16 à 60 jeunes.

Durée : de 5 à 21 jours (hors voyage).

Destinations : en France ou dans un des pays partenaire du projet.

A qui s'adresser : les dossiers peuvent être déposés par une organisation à but non lucratif, une association, un groupe informel de jeunes, une collectivité locale, un organisme public au niveau régional ou national, une entreprise de l'économie sociale et solidaire.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.erasmusplus-jeunesse.fr

2.5. DiscoverEU

Cette action offre aux jeunes la possibilité d'acquérir un titre de transport, essentiellement en train (pass Interrail) pour voyager au travers de toute l'Europe. Cette première expérience informelle de libre circulation en Europe vise à développer le sentiment d'appartenance à l'Union européenne et à faire découvrir toute sa diversité culturelle.

Age : 18 ans au 30 juin.

Pour qui : des jeunes en individuel ou en groupe, ayant la nationalité d'un des Etats membres.

Durée : 1 mois maximum

Destinations : Europe

A qui s'adresser : remplir un formulaire en ligne pendant les 15 jours dédiés, généralement en mars.

⊕ **Pour en savoir plus :** https://europas.eu/youth/discovereu_fr

2.6. Les jeunes ambassadeurs de l'engagement associatif aux USA

Le programme « Jeunes ambassadeurs de l'engagement associatif » permet à des jeunes issus des quartiers prioritaires de représenter la France et de participer à des rencontres et débats avec des associations américaines sur les thèmes de la diversité culturelle, l'identité, l'égalité des chances et l'engagement associatif. Ce programme est proposé par l'Ambassade des États-Unis d'Amérique en France et conduit en partenariat avec le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET)

Age : de 15 à 30 ans.

Pour qui : des lycéens de 2nde ou 1ère inscrits dans un lycée d'Aix-Marseille métropole, des départements de Côte d'Or, de Gironde, de Haute Garonne, du Nord, des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Guadeloupe, Guyane, Ile-de-France ou Martinique.

Ces jeunes sont issus de familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 1500€. S'y associent des acteurs associatifs de 6 régions: Auvergne-Rhône-Alpes (département du Rhône), Hauts-de-France (département de l'Aisne), Ile-de-France (département de la Seine-Saint-Denis), Nouvelle Aquitaine (Bordeaux Métropole), Occitanie (Toulouse) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (département des Bouches-du-Rhône).

Durée : 2 semaines.

Destination : Etats-Unis.

A qui s'adresser : aux collectivités territoriales qui gèrent le programme.

⊕ **Pour en savoir plus** : site de l'ambassade et consulats des Etats-Unis d'Amérique en France.

<https://fr.usembassy.gov/fr/education-culture-fr/youth-ambassadors-fr>

3. Etudier à l'étranger dans le supérieur

3.1. Partir en mobilité individuelle et autonome

En vertu de la **libre circulation des personnes dans l'espace européen**, les citoyens peuvent suivre leurs études dans l'un ou l'autre des états de l'UE dans des conditions similaires aux résidents, sans distinction de nationalité. Quelques exceptions existent pour des cursus pléthoriques (Belgique, Autriche) où s'appliquent des restrictions.

Hors de l'Europe l'accès est possible dans des conditions spécifiques aux étrangers et avec des démarches administratives supplémentaires (visa, couverture sociale césure (cf. (*) [B.O.E.N. n°30, 23 juillet 2015](#)).

Age : non précisé, l'administration du pays d'accueil peut exiger les coordonnées d'un tuteur sur place pour les mineurs.

Pour qui : les bacheliers ou étudiants, (les élèves du secondaire passent plutôt par un organisme linguistique ou associatif) qui veulent s'immerger dans un contexte éducatif étranger et qui maîtrisent la langue d'enseignement (B2-C1).

Comment : suivre le processus d'inscription propre au pays (ou à l'établissement) comme les résidents locaux. Attention, le calendrier peut être précoce (jusqu'à un an avant la rentrée). Certains cursus peuvent être sélectifs (tests, entretien, dossier). Les 48 pays signataires des accords de Bologne ont permis le rapprochement des systèmes éducatifs et la création d'un espace européen d'enseignement supérieur : 3 grades de qualification, validation de crédits transférables et cumulables (ECTS)... Ces éléments facilitent ce type de mobilité.

Conditions : au-delà de 3 mois, disposer d'une couverture sociale et de ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins, avoir une carte d'identité ou un passeport valide assorti d'un visa d'études si hors de l'UE.

Coûts : variables selon les frais de scolarité du pays, parfois très élevés hors Europe - *jusqu'à 30.000€ en Australie, Etats-Unis, Canada* - et le niveau de vie sur place. Les étudiants boursiers peuvent déposer une demande en France auprès des services gérant l'attribution des bourses (CROUS, régions...) lorsqu'ils partent dans un établissement reconnu dans un pays de l'espace économique européen et habilité à recevoir des boursiers. Ils peuvent aussi contacter le service social de l'établissement d'accueil.

Durée : suit le calendrier scolaire du pays, un semestre, une année ou un cycle d'études complet et diplômant (bachelor, grado, laurea, master, ...).

La bourse Erasmus + n'est pas attribuée dans le cas d'une mobilité de ce type.

⊕ **Pour en savoir plus :**

- (*) Le B.O.E.N. n°30, 23 juillet 2015 : mise en œuvre d'une période de césure www.education.gouv.fr
- La circulaire n°2019-030 du 10 Avril 2019 : mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics : www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/44560
- consulter la page « étudier en... » + nom du pays sur le site www.euroguidance-france.org pour comprendre l'organisation des études, accéder aux moteurs de recherche des offres de formation et aux modalités d'inscription du pays.
- Pour trouver les cursus en anglais enseignés dans les états européens : www.euroguidance-france.org, sur la page d'accueil rubrique « Formations dispensées en anglais en Europe »
- Les sites des ambassades étrangères en France et françaises à l'étranger.

La reconnaissance de la mobilité



Si partir en mobilité d'étude attire les étudiants, il importe de s'assurer de la reconnaissance de l'expérience au retour.

En France, la notion d'équivalence de diplômes a fait place au principe de comparabilité des diplômes. En vertu des accords de Bologne, la reconnaissance des acquis d'une mobilité européenne est facilitée notamment par rapport à ceux d'une mobilité extra-européenne.

Revenir pour étudier :

La reconnaissance du parcours effectué à l'étranger est examinée par l'établissement sollicité pour la reprise d'étude. Selon les acquis, l'autorisation de s'inscrire est délivrée ou non, ou fait l'objet d'une proposition d'inscription à un autre niveau d'études. Les ECTS, le supplément au diplôme, l'Europass Mobilité facilitent la reconnaissance, mais l'établissement d'accueil est souverain dans la décision finale.

Revenir pour travailler :

Si la profession envisagée est réglementée, une procédure est clairement définie avant de pouvoir exercer.

Si la profession n'est pas réglementée, c'est l'employeur qui juge de l'employabilité au regard des éléments présentés (CV, diplômes, lettre de motivation, stages effectués)

Pour connaître les professions réglementées, consulter ENIC-NARIC : www.france-education-international.fr/

Le centre ENIC-NARIC est habilité à délivrer une attestation de comparabilité de diplôme pour faciliter la compréhension d'un diplôme ou d'un parcours de formation.

Comment : remplir une demande en ligne sur le site France Education International (70€).

⊕ **Pour en savoir plus** : <https://www.france-education-international.fr/article/les-procedures-devaluation-des-diplomes-au-centre-enic-naric-france>

3.2. Partir en mobilité institutionnelle

Ce type de mobilité comporte d'énormes avantages pour le bénéficiaire en facilitant ses démarches administratives et la recherche d'établissements à l'étranger. Adossé à un **cadre réglementaire** et **des partenariats** déjà existants, il facilite la reconnaissance des acquis et offre des avantages financiers : octroi de bourses éventuelles et exonération des frais d'inscription dans l'établissement d'accueil (frais d'inscription à régler dans le pays d'origine).

Plusieurs programmes de mobilité existent dans l'enseignement supérieur. Le plus connu, Erasmus+ est accessible aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ayant signé la charte ECHE Erasmus+.

2.1. Partir en programme d'échange : Erasmus + et autres programmes

Erasmus +

Pour qui : étudiants cherchant une mobilité institutionnelle, à partir de la 2ème année pour une mobilité d'études ou dès la 1ère année pour une mobilité de stage.

Comment : se rapprocher du service des relations internationales de l'établissement pour connaître le calendrier et la procédure à suivre pour candidater dès l'automne pour le semestre ou l'année suivante.

Conditions : répondre aux critères de sélection fixés par son établissement, être retenu parmi les candidats si le nombre de places est inférieur à celui des demandes.

Une évaluation linguistique en ligne sur *Online linguistic support* (OLS) sera demandée avant le départ : <https://app.erasmusplusols.eu/>

Coût : une aide financière est associée au programme, pas de frais d'inscription dans le pays d'accueil, bourses régionales et départementales possibles en complément, aide à la mobilité internationale (AMI) accordée par le Ministère pour les étudiants boursiers sur critères sociaux (sélection par l'établissement).

Destinations : Erasmus+ permet de partir dans l'un des 27 états de l'UE + Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord, Serbie. Pour connaître la carte des pays : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/about/who-can-take-part_fr

Durée : 3 à 12 mois (mobilité études), 2 à 12 mois (mobilité stage) à raison d'un an maximum cumulé par cycle d'étude.

⊕ **Pour en savoir plus** : Génération Erasmus+ <https://generation.erasmusplus.fr/> pour les jeunes et le site de l'Agence Erasmus+ <https://agence.erasmusplus.fr>



Autres programmes :

- ✓ Le Programme québécois d'échanges étudiants (PQÉÉ) du BCI pour le Québec : <https://echanges-etudiants.bci-qc.ca>
- ✓ ISEP : 300 universités dans le monde www.isepstudyabroad.org
- ✓ MICEFA pour les franciliens vers les États-Unis : <https://micefa.org>
- ✓ TASSEP vers l'Amérique du Nord : www.tassep.upmc.fr/fr/index.html
- ✓ Bourses d'études et de recherche avec le Japon : www.fr.emb-japan.go.jp/itpr_fr/bourse-etudes-recherche.html

⊕ **Pour en savoir plus** : www.euroguidance-france.org, rubrique « les différentes formes de mobilité », « étudier à l'étranger », « partir en mobilité institutionnelle » puis « les principaux accords institutionnels pour partir hors Europe ».

2.2. Les cursus bi et trinationaux

Suivre un cursus franco-étranger permet d'obtenir une qualification étrangère tout en gardant un pied dans le système éducatif d'origine. Il en existe plusieurs sortes qui mènent à :

- **des diplômes conjoints** : le programme d'étude est le fruit d'un partenariat entre des établissements français et étrangers autour d'une thématique commune. Ils s'accordent sur les enseignements à dispenser et sur le diplôme validé à la fin.
- **des double ou triple-diplômes** : l'étudiant suit un programme d'enseignement dans des établissements français et étrangers ayant scellé un accord qui aboutit à la fin à un double (parfois triple) diplôme. L'université franco-allemande (UFA) et l'université franco-italienne ainsi que des consortiums d'établissements supérieurs en sont les principaux acteurs.
- **des masters communs Erasmus Mundus** : intégrés au programme Erasmus+, ces cursus de grande qualité sont proposés par des consortiums d'établissements supérieurs. Ils débouchent sur des diplômes conjoints, double ou triple diplômes dans des domaines variés.

Pour qui : des étudiants prêts à s'investir dans un programme d'études dense et de haute qualité.

Comment : consulter l'offre de formation des écoles et universités (site Onisep, moteur de recherche du portail Parcoursup) ou la liste des cursus Erasmus Mundus sur le site européen <http://ec.europa.eu> puis s'inscrire auprès de l'établissement. Une aide financière est attribuée pour les masters communs Erasmus Mundus.

Le réseau Euroguidance a recensé les doubles diplômes proposés dans les universités publiques françaises sur le site <https://www.euroguidance-france.org/>, rubrique « les cursus intégrés franco-étrangers »

Durée : correspondant à la durée du diplôme

Destinations : tous les pays du monde

⊕ **Pour en savoir plus :** www.euroguidance-france.org, rubrique « les cursus intégrés franco-étrangers » sur la page d'accueil.

4. Les stages

Les stages en entreprises sont devenus incontournables quel que soit le cursus de formation et le niveau d'études. Ils procurent un premier contact avec le monde du travail, une occasion de mettre en application des connaissances et d'acquérir de nouvelles compétences. Ils ont des objectifs différents selon leur durée, l'âge et le niveau d'étude du stagiaire : séquence d'observation et de découverte, initiation, apprentissage, spécialisation, tremplin vers l'emploi...

Ils peuvent être à l'initiative d'une personne sur son temps personnel, en complément d'études ou inscrits dans un parcours de formation. De nombreux établissements participent à des programmes internationaux, européens ou interrégionaux qui proposent des mobilités de stages à l'étranger.

En France, **le stage est strictement règlementé** et s'inscrit toujours dans le cadre d'une convention tripartite signée par le stagiaire, l'entreprise et l'établissement de formation. Ce n'est pas forcément le cas dans d'autres pays.

Le stage à l'étranger permet d'enrichir son CV ; il est souvent perçu comme un atout supplémentaire par le futur employeur. Une vigilance est cependant nécessaire dans cette recherche car les stages ne sont pas considérés de la même manière dans tous les pays : fréquence, durée, indemnisations. La réglementation autour des stages varie en effet d'un pays à l'autre.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.euroguidance-france.org rubrique « les différentes formes de mobilité » puis « stages à l'étranger » pour des informations, conseils et liens pour trouver un stage dans le pays concerné.



Les conventions de stage dans l'enseignement supérieur

La convention de stage précise les engagements et les responsabilités de l'établissement d'enseignement, de l'entreprise et de l'étudiant : conditions de travail, d'encadrement, de logement, gratification ou rémunération, responsabilité sociale et professionnelle.

Un modèle national intégrant les stipulations obligatoires prévues par les textes a été fixé par arrêté pour l'enseignement supérieur. Cette convention, traduite en anglais, en espagnol, en italien et en allemand, peut être utilisée pour un stage à l'étranger. Elle peut servir de base pour élaborer une convention spécifique.

Retrouver la convention sur le site du Ministère :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid88678/la-convention-de-stage.html

4.1. Les stages pour les lycéens professionnels et les apprentis

Accroître la mobilité des apprenants de la formation professionnelle est un enjeu majeur au niveau européen. Chaque académie s'en empare selon les priorités de sa politique éducative. Les stratégies et plans d'actions pour développer la dimension européenne et internationale sont mis en œuvre par la délégation académique aux relations européennes et internationales DAREIC (cf. zoom p.60) représentée par un délégué académique, premier interlocuteur pour connaître les projets et accords de partenariats académiques noués avec l'étranger.



L'Europass mobilité



europass

Ce document Europass décrit les périodes de stage ou de formation effectuées en Europe. Il a pour objectif de mettre en évidence les compétences acquises lors d'une expérience professionnelle en mettant en évidence les activités réalisées et les résultats obtenus.

Ce document s'adresse à un public très large : lycéens, apprentis, collégiens, étudiants, demandeurs d'emploi ou salariés. Il permet de valoriser efficacement l'expérience de formation accomplie en Europe.

En décrivant de manière détaillée le contenu et les résultats de la période de formation en Europe, l'Europass mobilité reflète la valeur ajoutée de cette expérience. Il sera ainsi un outil très utile lors d'un entretien de recrutement par exemple.

L'Europass mobilité est un document remis gratuitement et reconnu partout en Europe.

Pour plus d'information sur Europass Mobilité : www.europassmobilitate.fr

Pour plus d'informations sur la plateforme Europass : <https://europa.eu/europass/fr>

et dans cette brochure dans le paragraphe sur Europass p.55

1.1. Partir en Europe grâce au programme européen Erasmus +

Cette mobilité de stage se déroule dans le cadre du programme Erasmus + : **enseignement et formation professionnels**.

Elle est encadrée par l'établissement de formation et validée dans le cadre du cursus. L'élève conserve son statut, son salaire (pour les apprentis), sa sécurité sociale. Il bénéficie d'une bourse qui permet de couvrir les frais de voyage, de logement et d'assurance. Cette mobilité peut s'effectuer en entreprise ou dans un organisme de formation.

Pour qui : les élèves de SEGPA, d'EREA, de lycées professionnels et les apprentis.

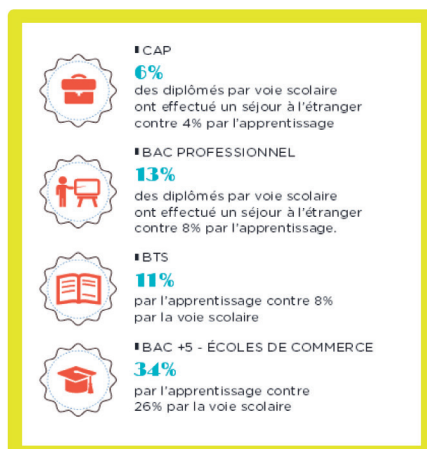
Comment : participer à un projet validé du programme Erasmus +. L'établissement candidate auprès de l'Agence Erasmus+ pour un projet de mobilité lié à la stratégie d'ouverture à l'Europe de son établissement. Une fois les financements obtenus, celui-ci gère la sélection des élèves, la recherche de partenaires d'accueil en Europe et l'organisation pratique des mobilités. Il est possible de compléter ces mobilités physiques par des activités à distance. On parle alors de projets « hybrides ».

Durée : 10 à 89 jours ou de 90 à 365 jours pour les mobilités longues.

Destinations : les pays de l'Union Européenne, de l'AELE et la Turquie. A partir de 2021, ouverture de la mobilité à l'international.

A qui s'adresser : à son établissement de formation, à la DAREIC.

⊕ **Pour en savoir plus :** <https://agence.erasmusplus.fr>



Source : Enquête génération du CEREQ

<https://www.cereq.fr/enquetes-et-donnees/insertion-professionnelle-generation>

1.2. Des stages grâce à des organismes intergouvernementaux

Certains organismes intergouvernementaux, financés par deux ou plusieurs états, permettent de partir en stage à l'étranger dans de bonnes conditions, tout en bénéficiant d'une aide financière.

L'office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (cf. zoom page 17) attribue des bourses pour des stages pratiques en Allemagne pendant la formation professionnelle ou technologique. Les élèves perçoivent une bourse de

300€ pour 4 semaines allant jusqu'à 1000€ pour 3 mois et bénéficient également d'un forfait pour les frais de voyage.

Pour qui : jeunes de 16 à 31 ans en apprentissage, en formation professionnelle ou technologique (CAP, Bac Professionnel, Bac Technologique, BTS, BP, BMA, DMA, MC)

Comment : la demande de bourse est à déposer par l'établissement d'enseignement professionnel ou technologique, considéré comme le demandeur.

Durée : 4 semaines minimum.

Destination : Allemagne.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.ofaj.org

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)

L'Office franco-québécois pour la jeunesse contribue au **rapprochement des jeunesses française et québécoise** par la mise en œuvre de programmes de mobilité. Ce programme fonctionne avec des étudiants issus d'établissements français, qu'ils aient ou non signé une entente avec un établissement québécois. Une bourse de mobilité d'un montant maximum de 200€ peut être attribuée.

Pour qui : étudiants ou élèves de la formation technique et professionnelle de tous niveaux, qui souhaitent réaliser un stage dans leur domaine de formation au sein d'une entreprise ou d'une institution québécoise.

Comment : consulter les spécificités des stages sur le site internet de l'OFQJ.

Durée : 1 à 12 mois.

Destination : Québec.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.ofqj.org

4.2. Les stages pour les étudiants

La promotion et la mise en œuvre de la mobilité constituent l'une des priorités majeures dans l'enseignement supérieur. L'objectif européen, dès 2020, est que 20% au moins des diplômés européens de l'enseignement supérieur aient séjourné à l'étranger au cours de leur parcours soit pour une partie de leurs études soit pour un stage.

2.1. Les stages encadrés par un programme

- **Stages en Europe pour les étudiants avec le programme Erasmus +**

Pour qui : tous les étudiants scolarisés dans des établissements d'enseignement supérieur titulaires d'une charte Erasmus+ (universités, instituts, écoles, conservatoires, lycées pour les cursus de BTS).

Comment : le stage effectué à l'étranger est encadré par l'établissement d'envoi (français) et l'entreprise d'accueil qui concluent avec l'étudiant une convention de stage.

Durée : dès la première année d'études pour une durée de 2 mois à 12 mois.

Destinations : les états membres de l'Union européenne mais aussi en Islande, au Lichtenstein, en Norvège, en Turquie et à l'international.

A qui s'adresser : au service des relations internationales de l'établissement.

⊕ **Pour en savoir plus :** <https://agence.erasmusplus.fr/fiches-pratiques/mobilite-de-lenseignement-superieur-etudiant/>

2.2. Les stages via les organismes intergouvernementaux

L'OFQJ et l'OFAJ proposent également des stages pour les étudiants.

- OFQJ

⊕ **Pour en savoir plus :** se référer au paragraphe précédent concernant la mobilité lycéenne.

- OFAJ

Pour qui : étudiants de 18 à 30 ans inscrits en licence et dont le stage est validé dans le cursus de formation.

Comment : la demande de subvention (jusqu'à 300€ par mois) téléchargeable en ligne est à renvoyer à l'OFAJ.

Durée : 4 semaines minimum.

Destination : Allemagne.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-pour-stage-pratique-pour-etudiants.html

2.3. Les stages à initiative personnelle

Pour trouver un **stage** à l'étranger il faut s'organiser longtemps à l'avance pour être efficace le moment venu et aller jusqu'au bout des démarches. Il s'agit de procéder comme pour une recherche d'emploi : s'informer sur les entreprises, consulter les annuaires d'entreprises, envoyer des candidatures, relancer les entreprises, se préparer à d'éventuels entretiens. Il est conseillé de commencer par consulter les sites internet qui renseignent sur l'organisation, les produits et services proposés par les entreprises, leurs offres d'emploi et de stages. Ne pas oublier d'intégrer les principes de recrutement dans le pays visé (se référer aux conseils de Pôle emploi international) pour se conformer aux règles en vigueur.

Les réseaux sociaux sont de bons moyens pour contacter les interlocuteurs. Les plus connus parmi les professionnels sont certainement LinkedIn au niveau international et Viadeo JDN pour la France.

• Stage via le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Le ministère des Affaires étrangères offre chaque année aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français, la possibilité d'effectuer un stage intégré à un cursus pédagogique, pouvant se dérouler à l'administration centrale (Paris ou Nantes) au sein d'une des directions du ministère, ou à l'étranger, auprès d'une mission diplomatique ou d'un poste consulaire. Sa gratification est à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale (soit 3,60 €).

Pour qui : étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français ayant conclu un partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et du développement international.

Comment : contacter le bureau des stages de l'établissement qui délivre un code, nécessaire aux candidatures qui se font en ligne sur le site du ministère.

Durée : comprise entre 44 jours, consécutifs ou non (soit 308 heures) et 6 mois, consécutifs ou non (soit 924 heures) par année universitaire.

Destination : partout dans le monde.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.diplomatie.gouv.fr.

4.3. Les stages pour les demandeurs d'emploi

3.1. Le programme européen Erasmus +

Le programme Erasmus+ permet aux demandeurs d'emploi d'effectuer une période de mobilité pour **stage** dans une entreprise en Europe pour renforcer leurs compétences et leur employabilité.

Comment : les conseillers Pôle emploi identifient les candidats potentiels, valident leur projet de mobilité et invitent les candidats à transmettre leur dossier de candidature.

Le réseau des missions locales coordonne (depuis la région ARA) des projets de mobilités Erasmus+ pour les jeunes inscrits. Ils partent avec le même statut que les demandeurs d'emploi de Pôle emploi (stagiaire de la formation professionnelle).

Certains d'entre eux sont inscrits dans un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).

D'autres structures proposent également des mobilités pour des personnes en recherche d'emploi : APRECA, Jeunes à Travers le Monde, GIP emploi Roissy CDG, IERF...

Durée : variable selon le projet.

Destinations : pays européens partenaires du projet.

A qui s'adresser : agence Pôle emploi du candidat.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.pole-emploi.fr.

3.2. Le programme Eurodyssée

Eurodyssée est un **programme d'échanges de jeunes** entre régions d'Europe, qui permet de partir en **stage** en entreprise. Le stagiaire bénéficie de cours de langue et d'une bourse ou d'un salaire selon l'organisation dans sa région d'origine.

Pour qui : jeunes Européens demandeurs d'emploi, qualifiés ou non, de 18 à 30 ans, résidant dans l'une des régions-membres d'Eurodyssée.

Comment : se créer un profil en ligne (www.eurodyssée.eu) et consulter les offres de stages

Durée : 3 à 7 mois.

Destinations : Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Géorgie, Italie, Portugal, Roumanie, Serbie, Suisse.

A qui s'adresser : Pôle emploi ou Conseil régional.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.eurodyssée.eu.

3.3. Des programmes régionaux

Certains Conseils régionaux ont développé des programmes permettant aux demandeurs d'emploi de partir en stage à l'étranger.

⊕ **Pour en savoir plus :** site du Conseil régional du lieu de résidence.

Par exemple, la région Nouvelle Aquitaine a développé un dispositif d'accompagnement à la mobilité à l'étranger des jeunes demandeurs d'emploi qui permet aux demandeurs d'emploi de 18 à 30 ans de partir en stage professionnel en Europe.

Durée : 3 à 6 mois

Destination : Union Européenne

⊕ **Pour en savoir plus :** <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/stages-letranger-public-demandeur-demploi>

5. Les volontariats

Il est important de différencier le volontaire du bénévole.

Le **volontaire** est une personne qui s'engage à plein temps dans une mission de durée variable en échange d'une indemnité. La mobilité internationale ou européenne est une modalité du volontariat possible mais non systématique. Le **bénévole**, s'engage librement dans une action non salariée, de quelques heures par an à plusieurs heures par semaine.



Pour les lycéens, étudiants, jeunes diplômés ou professionnels en activité, il existe différentes formes de volontariat permettant échanges, ouverture sur le monde, partage et transfert de compétences.

5.1. Le service civique

Le service civique est un **engagement volontaire au service de l'intérêt général**. Il s'agit d'accomplir une mission dans un des domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation et utiles à la société (éducation, développement international, solidarité ...), en complément de l'action des salariés.



Elle donne lieu à un bilan nominatif décrivant les activités exercées, évaluant les compétences acquises et à une attestation qui officialise l'accomplissement de la mission.

Age : de 16 à 25 ans.

Pour qui : tous ceux qui souhaitent s'engager pour la collectivité et vivre une expérience citoyenne.

Comment : créer un compte sur le site et postuler directement en ligne.

Durée : 6 à 12 mois.

Destinations : essentiellement en France mais des missions sont proposées à l'étranger.

A qui s'adresser : voir les offres en ligne rubrique « trouvez votre mission ».

⊕ **Pour en savoir plus :** www.service-civique.gouv.fr

5.2. Le Corps européen de solidarité

Lancé fin 2018, Le Corps européen de solidarité est une initiative qui « vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires ou de travailler



**CORPS
EUROPÉEN
DE SOLIDARITÉ**

dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe ».

Le Corps européen de solidarité : le volet volontariat est destiné « **à encourager la mobilité des jeunes de 18 à 30 ans sans condition de diplôme ou de niveau de langue** ». Il s'agit d'un engagement au sein d'une structure à but non lucratif (association, collectivité) pour réaliser une **mission d'intérêt général** (animation socio-culturelle, protection du patrimoine, information des jeunes, aides aux personnes en difficultés, d'économie sociale et solidaire). La subvention de l'Union européenne est versée directement à la structure qui coordonne le projet. Cette subvention permet de couvrir les frais de

séjour (hébergement, repas, formation linguistique) et prend en charge une partie des frais de transport (10% au maximum restant éventuellement à la charge du volontaire).

Age : de 18 à 30 ans.

Pour qui : jeunes qui souhaitent vivre une expérience de mobilité dans le cadre d'un engagement solidaire et citoyen.

Comment : prendre contact avec une organisation d'envoi et postuler auprès d'une organisation d'accueil.

Durée : 2 semaines à 2 mois pour un volontariat court terme (pour certains jeunes ayant moins d'opportunités) et 2 à 12 mois pour un volontariat long terme.

Destinations : pays membres de l'Espace économique européen, candidats à l'adhésion à l'Union européenne et partenaires dans le reste du monde.

A qui s'adresser :

- Recensement des organisations d'envoi en France : www.erasmusplus-jeunesse.fr/map_contacts.html
- Recensement des organisations d'accueil : https://europa.eu/youth/volunteering/organisations_en
- S'informer sur le Corps européen de solidarité : www.corpseuropeensolidarite.fr/candidater-a-une-activite.html
- Opportunités de missions : https://europa.eu/youth/volunteering/project_en

⊕ **Pour en savoir plus :** https://europa.eu/youth/SOLiDARiTy_fr

5.3. Le Volontariat de Solidarité Internationale – VSI

Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) est un dispositif encadré par la loi du 23 février 2005. Il a pour objet « l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire ». Il s'agit d'un contrat qui engage mutuellement un organisme d'envoi et un volontaire et qui donne lieu à une indemnité. Depuis 2010, le VSI est par ailleurs reconnu comme une forme particulière de service civique.

Age : à partir de 18 ans.

Pour qui : tous ceux qui souhaitent mobiliser leurs compétences au sein d'organisations non-gouvernementales (ONG), d'hôpitaux, d'établissements d'enseignement. Pas de condition de nationalité, ni de limite d'âge. En pratique, près de la moitié des volontaires ont entre 26 et 30 ans et près des 2/3 sont diplômés à bac + 5, avec parfois de l'expérience.



Comment : postuler auprès des organisations agréées.

Durée : de 6 à 24 mois, plafonnée à 6 ans au total.

Destinations : partout à travers le monde.

A qui s'adresser : associations agréées pour le volontariat de solidarité internationale.

⊕ **Pour en savoir plus :**

www.france-volontaires.org/avant-le-volontariat/les-differents-volontariats/le-volontariat-de-solidarite-internationale-vsi

www.diplomatie.gouv.fr

www.coordinationsud.org/espace-emploi

5.4. Le Volontariat International en entreprise ou en administration – VIE, VIA



Destiné principalement aux étudiants, jeunes diplômés, ou chercheurs d'emploi, le Volontariat International est une **mission professionnelle** menée à l'étranger et qui constitue un véritable tremplin pour une carrière internationale. Il est placé sous la tutelle de l'ambassade de France.

Cette mission peut s'effectuer en entreprise, au sein d'une structure française, publique ou parapublique, relevant du ministère des Affaires étrangères et du développement international ou du ministère de l'Economie, dans une structure publique locale étrangère ou auprès d'organisations internationales ou d'associations agréées. Elle donne lieu à une rémunération forfaitaire, variable selon les pays.

Les profils recherchés sont plutôt ceux de diplômés de haut niveau, avec éventuellement de l'expérience. Le **volontaire international en entreprise** (VIE) effectue sa mission au sein d'une **entreprise française à l'étranger**. Le **volontaire international en administration** (VIA) effectue sa mission dans une ambassade, un consulat, un centre culturel...

Age : de 18 à 28 ans.

Pour qui : étudiants, jeunes diplômés.

Durée : 6 à 24 mois.

Destinations : partout dans le monde.

A qui s'adresser : les candidatures transitent obligatoirement via le site pour les VIA et peuvent se faire en ligne ou être spontanées pour le VIE.

⊕ **Pour en savoir plus :** <https://mon-vie-via.businessfrance.fr>

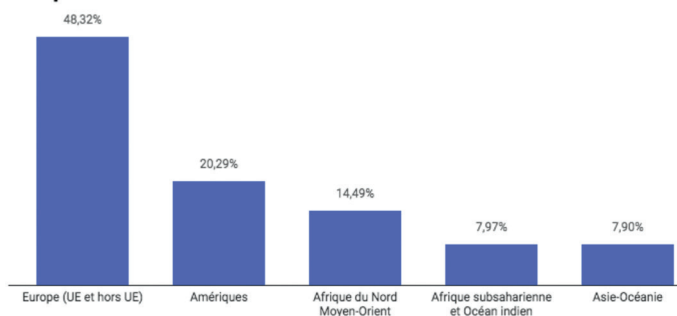
6. Travailler à l'étranger

De plus en plus de jeunes français sont tentés par une **expérience de travail à l'étranger**. Les possibilités sont très variées, cela va des travaux agricoles ponctuels au travail dans des multinationales, en passant par des postes dans les institutions européennes. Cette rubrique n'est pas exhaustive.

En étant français, il est possible de travailler dans un autre pays de l'Espace économique européen (EEE) ou en Suisse. Tous les emplois privés ainsi que la plupart des emplois publics sont accessibles. Il faut cependant être prudent quant à l'exercice d'une profession réglementée pour laquelle il faut respecter des conditions précises.

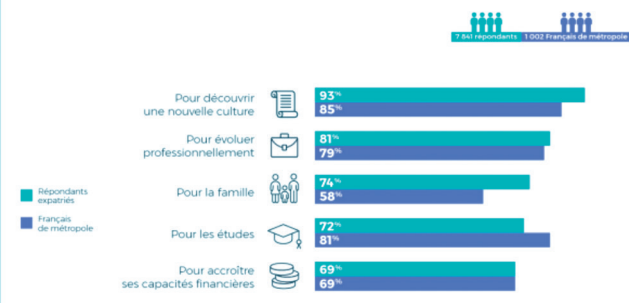
⊕ **Pour en savoir plus :** www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N120

Près de la moitié des Français vivant à l'étranger sont installés en Europe



Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: Ministère de l'Europe et des affaires étrangères • Récupérer les données
• Créé avec Datawrapper

Travail, famille, études : l'expatriation, toujours perçue comme un « booster » de vie...



Source : « Qui sont les français expatriés ? » Opinonway, avril 2021. L'Observatoire de l'expatriation, Banquetransatlantique

6.1. Les séjours au pair

Travailler au pair peut-être un moyen d'**approfondir son niveau de langue en travaillant** dans une famille, s'occuper d'enfants tout en étant nourri, logé et indemnisé. Il permet de bénéficier d'un temps suffisant pour suivre des cours de langue et se perfectionner sur le plan culturel et professionnel.

Age : 18-30 ans –exceptionnellement 17 ans selon les pays.

Comment : répondre directement à des offres ou passer par un organisme qui présélectionne les familles et connaît les coutumes des pays d'accueil. Tous les pays n'ont pas les mêmes critères de sélection (sexe, âge, permis).

Durée : de quelques mois à un an.

Destinations : dans le monde entier.

⊕ *Pour en savoir plus :*

- ✓ L'International Au pair Association (IAPA) a établi un code de conduite pour ses adhérents : www.iapa.org
- ✓ Les organismes membres de L'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques s'engagent sur les termes du Contrat Qualité : www.loffice.org
- ✓ L'Union Française des Agences au Pair (UFAAP) : www.ufaap.org

6.2. Le Programme Vacances - Travail (PVT)

Le Programme Vacances-Travail ou Working Holiday Visa (WHV) offre l'opportunité à des jeunes de partir à la **découverte d'un pays tout en étant autorisé à y travailler** grâce à un permis ou visa de travail. Le coût du visa diffère selon les pays. Les emplois occupés sont variés et ne demandent généralement pas de qualifications particulières.

Pour qui : jeunes français âgés de 18 à 30 ans (35 ans pour l'Australie, l'Argentine et le Canada).

Comment : les procédures d'obtention de visa varient d'une destination à l'autre. Se renseigner au cas par cas sur le site.

Durée : de 4 mois à 1 an (selon le pays).

Destinations : les pays partenaires sont l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, la Corée du Sud, Hong-Kong, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, Pérou, la Russie, Taiwan et l'Uruguay.

⊕ *Pour en savoir plus :*

- le site du réseau des Pvtistes : <http://pvtistes.net>
- un site général sur le PVT : www.working-holiday-visas.com



Vidéo Génération PVT

Un webdocumentaire sur 10 jeunes français partis tenter l'aventure du PVT en Australie, au Canada, en Nouvelle Zélande, au Japon ou en Corée pendant 1 an : la demande de visa, les doutes, la vie sur place, les jobs effectués, la plus-value de leur séjour...

www.youtube.com/watch?v=QQpTD8UO6j4

6.3. Les échanges de service

3.1. Le wwoofing : World Wide Opportunities on Organic Farms

Le **wwoofing** a été créé dans le but de promouvoir le développement durable en enseignant aux jeunes intéressés les techniques d'agriculture biologique. Des agriculteurs hôtes accueillent, logent et nourrissent en contrepartie d'une participation aux différentes tâches sur la propriété (jardin, potager, verger, fleurs, animaux...). L'enjeu en est non seulement d'apprendre la langue du pays mais aussi de développer des compétences techniques et de vivre au même rythme que les habitants locaux.

Age : dès 18 ans.

Comment : adhérer à l'association Wwoof du pays dans lequel on souhaite tenter l'expérience.

Durée : de 4 à 6 heures par jour, de quelques semaines à quelques mois.

Destinations : dans le monde entier.

⊕ **Pour en savoir plus** : un site international <http://wwooftinternational.org/> qui renvoie vers les sites nationaux à travers le monde.

3.2. HelpX, Workaway et Helpstay

HelpX, Workaway et Helpstay sont des réseaux d'hôtes plus variés que le wwoofing. Il peut s'agir de fermes, organiques ou non, de ranchs, d'auberges, de lodges, de Bed & Breakfasts... Les hôtes s'engagent à accueillir des Helpers qui seront logés et/ou nourris en échange d'un travail bénévole d'une durée de 3 à 6 heures par jour en échange d'un toit et de 3 repas.

Age : plus de 18 ans.

Comment : adhérer au réseau (environ 20€).

Durée : indéterminée.

Destinations : dans le monde entier.

⊕ **Pour en savoir plus** : www.helpx.net - www.workaway.info - <http://helpstay.com>

6.4. Les jobs d'été

Il est possible de travailler dans n'importe quel pays de l'Union européenne et de l'Espace économique européen selon les règles du travail en vigueur. Selon le cas, la pratique de la langue du pays est plus ou moins importante. Les possibilités sont nombreuses : service en restauration, cueillette de fruits, accueil de touristes...

Age : généralement à partir de 18 ans.

Comment : procéder comme pour une recherche d'emploi en France. Hors Union Européenne, un visa de travail est obligatoire.

Durée : quelques semaines.

Destinations : dans le monde entier.



Le Club Teli



Le Club TELI est une association loi 1901 créée en 1992 qui vise à faciliter la mobilité internationale en proposant des offres d'emploi ou de stages à pourvoir et un suivi personnalisé qui permet aux candidats d'avancer dans leur projet.

www.teli.asso.fr

6.5. Etre assistant en langue à l'étranger

L'objectif de cette mobilité est de **permettre à des étudiants de se familiariser avec la langue et la civilisation d'un pays étranger**. Le rôle de l'assistant en langue est de venir en appui à l'enseignant de langue vivante de l'établissement scolaire où il est affecté et ainsi d'améliorer les compétences en communication des élèves et d'approfondir leur connaissance d'une civilisation et d'une culture différentes. Environ 1300 postes sont offerts chaque année pour 27 pays participants de différentes communautés linguistiques (allemand, anglais, chinois, espagnol, italien, portugais, néerlandais).

Age : étudiants entre 20 et 30 ans (35 ans pour certains pays).

Pour qui : des étudiants inscrits dans une université au moment du dépôt de candidature et ayant généralement obtenu un diplôme au moins équivalent à la 2^e année de licence (L2) au moment de leur dépôt de candidature (peut varier selon les pays) et ayant une connaissance suffisante de la langue du pays (B1 minimum).

Comment : candidater via France Education International au mois d'octobre de l'année qui précède. Un test d'éligibilité permet de savoir pour quels pays postuler.

Durée : 7 à 12 mois à raison de 15h30 de travail/semaine en moyenne, renouvelable une fois dans certains pays.

Destinations : 60 pays partenaires sur les 5 continents.

⊕ **Pour en savoir plus :** le site de France Education International www.france-education-international.fr/assistants-francais-a-letranger

D'autres programmes permettent de partir à l'étranger en tant qu'assistant en langue :

- Le programme FranceMobil avec l'Allemagne : www.francemobil.fr/fr
- Le Programme JET (Japan Exchange and Teaching Programme) pour le Japon : <http://jetprogramme.org/en/howto/>
- Le programme AMITY et le programme de la commission Fulbright pour les Etats-Unis : <https://amity.org/> et <https://fulbright-france.org>
- Le programme PAD (Pädagogischer Austauschdienst) pour l'Allemagne www.kmk-pad.org

6.6. Etre lecteur dans une université étrangère

Les établissements d'enseignement supérieur peuvent faire appel à des **lecteurs de langue étrangère**. La langue étrangère au titre de laquelle les candidats se présentent doit être leur langue maternelle ou une autre langue qu'ils pratiquent aussi bien.

Age : pas de condition d'âge.

Pour qui : pour les titulaires d'un Master 1 ou d'un bac +4 minimum.

Comment : il n'existe pas en France de procédure de recrutement organisée pour les lecteurs. Adresser directement sa candidature aux universités, de préférence celles qui ont des départements de français, langues et civilisations.

Durée : une année universitaire minimum.

Destinations : dans le monde entier.

A qui s'adresser : on peut s'adresser au service des relations internationales de son établissement d'enseignement supérieur.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.euroguidance-france.org/les-differentes-formes-de-mobilite-en-europe/assistant-de-langue-lecteur

6.7. Trouver un emploi

7.1. EURES : le portail européen sur la mobilité et l'emploi

EURES est un **réseau de coopération visant à faciliter la liberté de circulation des travailleurs au sein de l'Espace économique européen**.

Il fournit des informations via un portail partagé par les différents services publics de l'emploi en Europe, il s'adresse aux candidats à un emploi, aux employeurs et à tous les citoyens qui désirent s'installer dans un pays européen. Il contient de nombreuses informations pratiques, juridiques et administratives sur l'emploi ainsi qu'une base de données permettant de rechercher un emploi.

Les offres d'emploi Eures sont aussi intégrées à la plateforme Europass depuis 2020.

Pour qui : pour tous ceux qui sont en âge de travailler.

Destinations : pays européens.

⊕ **Pour en savoir plus :** <https://ec.europa.eu/eures/public/fr/homepage>

7.2. Pôle emploi international

Pôle emploi international a pour objectif de promouvoir l'emploi à l'étranger et la mobilité internationale (tous pays, tous secteurs d'activité). La structure recueille, gère et diffuse des offres d'emploi basées à l'étranger. Les conseillers informent et conseillent au moyen notamment d'ateliers de sensibilisation et d'entretiens, mettent en relation les candidats avec les entreprises et assistent également les demandeurs d'emploi dans les démarches administratives et juridiques pour l'expatriation.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.pole-emploi.fr/international/mobilite-internationale.html

7.3. Devenir fonctionnaire européen

Les **institutions de l'Union européenne** emploient plus de 40 000 personnes issues d'horizons culturels, sociaux et professionnels très divers. En fonction des compétences, de l'expérience et du poste occupé, on pourra travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation européenne, gérer des projets, établir des stratégies de communication, assurer un conseil juridique ou mener d'autres tâches dans différents domaines de responsabilité.

Chaque institution européenne recrute régulièrement ses propres fonctionnaires, la plupart du temps sur concours. L'Office européen de

sélection du personnel (EPSO) est chargé de l'organisation des concours pour le recrutement du personnel permanent. Son site internet propose de multiples informations (avis de concours, postes non permanents...) et des guides pratiques (carrières dans les institutions européennes...).

⊕ **Pour en savoir plus** : https://epso.europa.eu/why-eu-careers_fr

7.4. Devenir fonctionnaire international

Un fonctionnaire international est une personne employée par une organisation internationale (OI) qui exerce une fonction au service de l'ensemble des États membres de l'OI. A ce titre, il bénéficie de privilèges et immunités destinés à garantir son indépendance. Même si les organisations internationales intergouvernementales recrutent de nombreux contractuels, la majorité des agents permanents sont recrutés par voie de concours, organisés en fonction des besoins de chaque organisation.

⊕ **Pour en savoir plus** : www.diplomatie.gouv.fr rubrique « emplois et concours », page spécifique « Travailler dans les Organisations Internationales » avec la possibilité de s'inscrire à une lettre d'information pour être informé de l'actualité du recrutement.

7.5. Les programmes pour les jeunes professionnels dans les organisations internationales

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères finance plusieurs **programmes permettant aux jeunes diplômés d'acquérir une expérience au sein d'organisations internationales** sous la forme de volontariats (les volontaires des nations unies - VNU), de stages de haut niveau (jeunes professionnels en délégation) voire d'un contrat à durée déterminée dans le cadre du programme « jeunes experts associés auprès des Nations Unies ».

Jeunes experts associés auprès des Nations Unies (JEA/JPO)

De nombreuses organisations proches des Nations Unies permettent à de **jeunes professionnels disposant déjà d'une expérience professionnelle d'acquérir ou de développer une expérience internationale**. Les postes d'experts sont financés par le MEAE dans des domaines très divers : affaires humanitaires, ressources humaines, environnement, etc., et dans des localisations variées (siège des OI et pays en voie de développement).

Age : entre 25 et 32 ans.

Pour qui : titulaires d'un Master 1 ou bac + 4 ayant au minimum 3 années d'expérience professionnelle rémunérées en rapport avec le poste, si possible dans un contexte international.

Comment : appel à candidatures publié sur le site France Diplomatie au premier trimestre de l'année. Le candidat peut effectuer deux vœux sur l'intégralité de la programmation. Les entretiens de présélection des candidats sont effectués par le MEAE, et les sélections finales par l'organisation d'accueil.

Durée : contrat d'un an renouvelable une fois.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.diplomatie.gouv.fr rubrique « emplois, stages, concours », travailler dans les organisations internationales.



II.
Sensibiliser les élèves
à la dimension européenne
et internationale
et valoriser la mobilité

En 2017 lors de son discours à la Sorbonne, le Président de la République a appelé de ses vœux une concrétisation de l'espace éducatif européen. Le développement de la mobilité des élèves et des équipes éducatives est ainsi une des priorités de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation Nationale : « *Encourager les mobilités européennes, les valoriser et les rendre plus accessibles, cultiver le goût des élèves pour le savoir en élargissant leur horizon culturel, en particulier grâce aux séjours à l'étranger* ».

L'internationalisation des échanges amène l'École à développer la curiosité des élèves pour ce qui se passe hors des frontières de leur pays, à encourager les contacts avec les pairs et à susciter l'intérêt pour les expériences de mobilité. Cette découverte peut prendre des formes variées : échanges, journées thématiques, accueil d'un étranger.

En amont, il est intéressant de recenser les compétences qui seront mobilisées pendant l'expérience de mobilité afin d'aider les élèves à les identifier et à les maîtriser.

La Loi pour une école de la confiance, promulguée au Journal officiel le 28 juillet 2019 intègre de nouvelles dispositions permettant d'intégrer et valoriser la mobilité dans les parcours scolaires et les établissements : à titre d'exemple, le label « Euroscol » vise à reconnaître la mobilisation des écoles et des établissements scolaires publics ou privés sous contrat s'inscrivant dans une dynamique européenne, par le portage et la participation à des projets et par la construction de parcours européens dans la perspective de la création d'un Espace européen de l'éducation.

1. Sensibiliser les élèves à la dimension européenne et internationale

1.1. Correspondance et jumelages

De nombreux jumelages se sont mis en place depuis la fin de la seconde guerre mondiale entre des établissements scolaires ou entre des communes à travers l'Europe particulièrement mais aussi à travers le monde plus largement afin de **rapprocher les peuples et d'éviter des guerres par la connaissance mutuelle des uns et des autres, par l'ouverture culturelle et la compréhension mutuelle que cela engendre**.

Les jumelages peuvent prendre des formes diverses, de la simple correspondance - *largement facilitée aujourd'hui par les nouvelles technologies (plus d'informations § eTwinning p.61)* à des déplacements de groupes dans un pays partenaire.

Si l'intérêt pédagogique pour l'apprentissage des langues paraît évident, les

bénéfiques sont bien plus importants que cela pour les jeunes : découverte du monde, développement de l'autonomie, de l'ouverture d'esprit, de la curiosité...

L'appariement entre deux établissements doit se faire dans le cadre d'un accord déjà existant dans la mesure du possible, comme un accord Erasmus+ ou un accord bilatéral. Si ce n'est pas le cas, le chef d'établissement peut se rapprocher de la DAREIC (cf. zoom p.60) de son académie et remplir un formulaire de demande d'appariement.

Des exemples de formulaires sont disponibles sur le site Eduscol à la page dédiée à la mobilité dans le cadre d'un partenariat scolaire :

<http://eduscol.education.fr>

1.2. « La journée de ... »

Il existe aujourd'hui de **nombreuses journées thématiques au niveau national, européen ou international** comme en témoigne le site www.journee-mondiale.com/

Ces journées peuvent être une bonne occasion de sensibiliser les élèves à une langue, à la mobilité ou simplement à l'ouverture internationale.

2.1. Le 22 janvier : la journée franco-allemande

La date symbolique du 22 janvier a été choisie en 2003 lors du 40e anniversaire du Traité de l'Élysée. Signé le 22 janvier 1963, le Traité de l'Élysée portait l'ambition d'ancrer la réconciliation franco-allemande au sein de la société, en particulier par le biais de la culture et des échanges de jeunes.

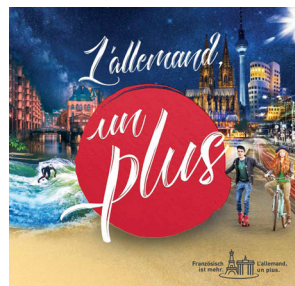
Son objectif est de mieux faire connaître, dans les écoles et les établissements scolaires, la culture et la langue du pays partenaire.

De nombreux outils et ressources pour animer cette journée sont consultables sur le site Eduscol : www.education.gouv.fr/cid54717/22-janvier-journee-franco-allemande.html

On retrouve tout particulièrement la brochure « **L'allemand un plus** »

<https://www.ofaj.org/ressources/l-allemand-un-plus.html>

... mais aussi des sites comme www.france-allemande.fr/Apprentissage-de-la-langue-du-1126.html ou des fiches actions préparées pour l'occasion : <https://eduscol.education.fr/1862/journee-franco-allemande>



2.2. Le 9 mai : la journée de l'Europe

La journée de l'Europe est fêtée chaque année le 9 mai en mémoire du discours de Schuman, le 9 mai 1950. Elle a pour objectif de célébrer la paix et l'unité dans l'Europe.

Les institutions européennes ouvrent leurs portes et proposent différentes activités tout au long du mois de mai. On les retrouve sur le site : <https://europa.eu>



De nombreuses activités ont également lieu localement comme des débats, des conférences, des concerts ou encore des animations pour les petits et les grands. Pour en connaître le programme, il convient de se renseigner auprès des collectivités locales ou des « Maisons de l'Europe » que l'on retrouve sur www.maisons-europe.eu



Ces Maisons de l'Europe peuvent intervenir dans les établissements scolaires pour informer les élèves au côté des enseignants sur des thématiques comme la diversité culturelle et la citoyenneté européenne, les langues ou encore le droit en Europe.

2.3. Le 26 septembre : la journée européenne des langues

La journée européenne des langues a lieu chaque année le 26 septembre. Elle a été instaurée par le Conseil de l'Europe en 2001 en partenariat avec l'Union européenne et est célébrée aujourd'hui par des millions de personnes dans l'ensemble des 47 états membres du Conseil de l'Europe. Elle est l'occasion de sensibiliser le public à l'importance de l'apprentissage des langues et de promouvoir la richesse culturelle de l'Europe.



© Conseil de l'Europe

Un site spécifique a été créé pour présenter cette journée : <https://edl.ecml.at/>

On y retrouve des informations générales sur cette journée et du matériel pédagogique pour les enseignants afin de pouvoir animer des séances avec leurs élèves.



2.4. En octobre : les #Erasmusdays

Les Erasmus Days sont nés en octobre 2018. Chaque année mi-octobre pendant trois jours, écoles, collèges, lycées, universités, centres de formation d'apprentis, ou encore collectivités territoriales organisent des événements virtuels et physiques pour valoriser leurs projets européens. C'est l'occasion pour les acteurs et citoyens européens de montrer concrètement l'utilité de l'Europe et de témoigner de leur expérience internationale réussie.



Un kit numérique et un kit « physique » sont à disposition des organisateurs d'événements sur demande auprès de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation.

En 2020, près de 5000 événements ont eu lieu dans 84 pays.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.erasmusdays.eu

1.3. Les supports pédagogiques Euroguidance pour les professionnels sur la mobilité

Des fiches thématiques ont été élaborées pour animer des séances avec des élèves :

- « **Elaborer un projet d'études à l'étranger** » pour les lycéens qui présentent déjà un intérêt pour la mobilité. Il s'agit ici de rendre les lycéens capables de repérer les possibilités d'études à l'étranger, d'en connaître les procédures d'admission et de se positionner sur la faisabilité d'un projet.
- « **Rédiger un CV à l'anglaise** » destinée aux professeurs de langue, qui permet à la fois de travailler les compétences linguistiques mais aussi la connaissance de soi et du système d'enseignement supérieur britannique.
- « **Valoriser une mobilité effectuée à l'étranger au lycée professionnel par un CV européen** », pour les élèves en formation professionnelle intéressés par des stages à l'étranger, qui contribue à la prise de conscience des compétences acquises pendant une période de formation effectuée à l'étranger. Elle s'appuie sur une situation de stage réalisé à l'étranger.

Pour retrouver ces séquences pédagogiques :

www.euroguidance-france.org/espace-professionnel/ressources-pour-les-professionnels/parcours-avenir/

Deux ateliers sont également disponibles dont un imaginé totalement en ligne pour faire face à la pandémie de la Covid-19. L'objectif de ces ateliers

est de permettre aux lycéens de réfléchir aux opportunités de mobilité après le bac, d'en prendre connaissance et d'en cerner les avantages mais aussi de soulever les points de vigilance pour bien préparer sa mobilité. Ils sont également disponibles dans l'espace destiné aux professionnels du site Euroguidance : www.euroguidance-france.org/espace-professionnel/ressources-pour-les-professionnels/



1.4. Sensibiliser via l'accueil au lycée

S'ouvrir à l'international, c'est aussi savoir accueillir ... Chaque année des familles d'accueil françaises sont recherchées (contacter les organismes linguistiques, le Rotary, les universités, le DAREIC...)

4.1. Accueillir un lycéen européen

Le programme de mobilité franco-tchèque « un an en France » permet à des élèves tchèques de niveau 2nde ou de 1^{ère} d'effectuer une année scolaire à titre individuel dans un lycée français. Les élèves sont accueillis en internat en semaine et dans des familles d'accueil le week-end. Cette action est souvent le point de départ d'un partenariat durable entre établissements

⊕ **Pour en savoir plus** : Institut français de Prague : <https://studium.ifp.cz/fr/un-an-en-france>

Le programme de mobilité franco-suédois

Il permet à des élèves suédois de niveau première ou terminale d'effectuer une année scolaire à titre individuel dans un lycée français.

La procédure de sélection des établissements français désirent accueillir un élève suédois commence dès le mois de novembre.

Pour qui : les lycées d'enseignement généraux et technologiques qui disposent d'un internat.

Comment : remplir la fiche de candidature disponible sur le site de France Education International et la retourner avant la mi-février au DAREIC de l'académie et à France Education international. Les candidatures sont ensuite transmises à l'ambassade de France et au Bureau international des programmes éducatifs à Stockholm pour être sélectionnées.

⊕ **Pour en savoir plus :** France Education international, Ambassade de France à Stockholm, bureau de coopération linguistique et éducative Institut suédois à Paris.

Le programme Erasmus+

Dans le cadre du programme Erasmus +, un établissement scolaire de la voie générale et technologique et un établissement relevant de la voie professionnelle peuvent aussi accueillir un élève européen.

4.2. Accueillir un assistant étranger en France

Ce programme concerne environ 6000 étudiants par an provenant de plus de 60 pays différents et recouvrant 15 aires linguistiques.

Pour qui : des étudiants de 20 à 30 ans (35 ans selon les pays), locuteurs natifs dans la langue qu'ils souhaitent enseigner, titulaires d'une L2 et maîtrisant le français (niveau B1 minimum).

Comment : le pays doit avoir signé un accord avec la France. L'étudiant prend contact avec le gestionnaire du programme dans son pays (cf : liste sur le site de France Education International).

Conditions : 80% rejoignent le secondaire et 20% le primaire, la moyenne d'âge est de 23 ans, 80% des assistants sont des femmes.

Budget : le salaire brut est de 976,49 € soit de 770 à 785€ nets par mois.

Durée : 7 mois (6 mois pour les assistants allemands) à raison de 12h d'enseignement par semaine.

A qui s'adresser : France Education international : www.france-education-international.fr/assistants-langue-france

⊕ **Pour en savoir plus :** BO n°1 du 1er janvier 2009 : www.education.gouv.fr. Le guide de l'assistant de langue en France : www.france-education-international.fr/sites/default/files/medias/flipping/le-guide-de-lassistant/24/

4.3. Accueillir un professionnel ou un enseignant avec Erasmus +

Dans le cadre du programme Erasmus +, un établissement scolaire de la voie générale et technologique et un établissement relevant de la voie professionnelle peuvent accueillir un expert ou un enseignant européen pour dispenser une formation au sein de leur structure. Il est également possible d'accueillir un enseignant ou éducateur européen en formation.

Pour qui : expert, enseignant, formateur européens

Comment : l'établissement candidate auprès de l'Agence Erasmus+ pour un projet de mobilité lié à la stratégie d'ouverture à l'Europe de la structure (accréditation ou projet court de mobilité)

Durée : de 2 à 30 jours

Cf. zoom page 65

2. Valoriser les compétences et la mobilité



europass

2.1. Europass - La plateforme de gestion des compétences et des carrières

Entièrement rénové en 2020, Europass offre la possibilité aux utilisateurs de décrire l'ensemble de leurs compétences, de leurs qualifications et de leurs expériences via la complétion de différentes rubriques.

Elles constituent ainsi « *un profil de compétences* » qui peut servir à l'élaboration d'un CV dans plusieurs trames disponibles.

Une fois le profil de compétences correctement renseigné, Europass propose des suggestions de compétences qui apparaissent sous forme de tags que l'utilisateur peut sélectionner ou pas pour enrichir les éléments de son profil.

Les informations peuvent alors ensuite être échangées à une tierce personne via un lien électronique.

La plateforme propose aussi un espace « *bibliothèque* » où peuvent être rangés tous types de documents apportant les preuves de compétences ou de qualifications acquises dans un parcours (diplômes, lettres de référence ou de motivation, CV, badges numériques)

Europass c'est aussi la possibilité de consulter des offres de formation (issues du réseau Euroguidance) et d'emploi (issues du réseau Eures) en

Europe, de s'informer sur les sujets en lien avec l'éducation et la formation en Europe (cadre européen des certifications, orientation, reconnaissance des apprentissages non formels et informels, études en Europe).

A terme, un cadre technique sera disponible pour délivrer des documents numériques qui attesteront des compétences acquises (attestation de stage, certificats, documents de reconnaissance, diplômes...).

Les documents Europass existent toujours :

- L'*Europass Mobilité* valorise les périodes de formation accomplies en Europe (études ou stage). Il est délivré sur demande par l'Agence Erasmus + : <https://agence.erasmusplus.fr>
- Le *Supplément au Diplôme* fournit des informations concernant le contenu du diplôme, les compétences acquises et le parcours de formation du diplômé. Il est obligatoirement délivré par les établissements d'enseignement supérieur.
- Le *Supplément au Certificat* décrit les compétences et les qualifications suite à l'obtention d'un certificat de la formation professionnelle. Il est disponible en téléchargement sur le Répertoire National des Certifications Professionnelles de France Compétences. www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

Europass est une plateforme gratuite, pérenne, européenne, multilingue, sécurisée, innovante, et évolutive (de nouvelles fonctionnalités seront proposées dont une auto-évaluation des compétences linguistiques).

Pour s'inscrire www.europass.eu

Europass est géré en France par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation qui est centre national Europass.

Contact : europass@agence-erasmus.fr

2.2. La dimension internationale dans l'enseignement secondaire français

Certaines formations françaises inscrivent la dimension internationale dans leur diplôme ou dans des attestations jointes aux diplômes.

2.1. Unité facultative de mobilité et attestation MobilitéPro

L'unité facultative de mobilité a été créée par l'arrêté du 30-8-2019 paru au J.O. du 3-9-2019 à la suite d'une expérimentation entre 2014 et 2017 pour

les bacs professionnels. Elle concerne maintenant les candidats scolaires, dans un établissement public ou privé sous contrat, les apprentis dans un centre de formation d'apprentis ou une section d'apprentissage habilitée ainsi que les stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public qui préparent le baccalauréat professionnel, le BP, le CAP ou le BMA.

Il s'agit de valoriser une période de formation ou de stage réalisée à l'étranger, en Europe ou à l'international.

Cette unité facultative donne lieu à l'attestation MobilitéPro après réussite à une épreuve qui se déroule en deux parties : une première dans le pays d'accueil et une seconde en France dans les trois mois qui suivent le retour du candidat.

Ces épreuves se basent sur un **référentiel de compétences** précis disponible sur

<https://www.education.gouv.fr/bo/14/Hebdo31/MENE1406412A.htm>

2.2. L'attestation Europro

Cette attestation, instaurée dès 2002, concerne plusieurs diplômes et vient s'ajouter à ceux-ci.

Diplômes concernés :

- certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ;
- brevet d'études professionnelles (BEP) ;
- mention complémentaire (MC) ;
- baccalauréat professionnel (bac pro) ;
- brevet des métiers d'art (BMA) ;
- brevet de technicien supérieur (BTS) ;
- diplôme des métiers d'art (DMA)

L'attestation Europro est décernée aux lycéens ayant effectué une période de formation professionnelle dans une entreprise implantée dans un pays de l'Union européenne hors de France sauf pour les titres de niveau infra-bac où l'entreprise européenne peut être implantée en France. L'évaluation, organisée par l'établissement scolaire, porte sur la présentation orale d'un dossier pendant 10 minutes suivie d'un échange avec le jury.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000590563

2.3. L'OIB : l'option internationale du baccalauréat

L'OIB est le diplôme du baccalauréat général français, sur lequel figure l'indication « option internationale » avec mention de la langue de la section dans laquelle était scolarisé le candidat.

Sections proposées

Allemand, américain, arabe, britannique, brésilien, chinois, coréen, danois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, russe, suédois.

Les élèves des sections internationales suivent certains enseignements en langue étrangère, appelés "enseignements spécifiques", pour lesquels ils sont regroupés en dehors de leurs classes habituelles.

À partir de la classe de sixième, l'enseignement d'une partie du programme d'une discipline non linguistique (DNL) est dispensé dans la langue de la section. La DNL retenue est l'histoire-géographie, sauf dans les sections chinoises, où ce sont les mathématiques.

⊕ **Pour en savoir plus** : <https://eduscol.education.fr/687/les-sections-internationales>

2.4. Les sections binationales

Les élèves suivent un parcours de formation mixte et spécifique élaboré avec le pays partenaire, pour les établissements scolaires des deux pays. Ces pays sont l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.

Ce parcours de formation est sanctionné par la délivrance simultanée du baccalauréat général français et du diplôme correspondant dans le pays concerné. Les deux examens sont aménagés dans le cadre d'une concertation avec les autorités éducatives de l'État impliqué. Cette double délivrance ouvre les mêmes droits à ses titulaires dans les deux pays, notamment pour l'accès à l'enseignement supérieur.

Deux disciplines sont enseignées dans la langue du pays partenaire : langue et littérature et au moins une discipline non linguistique (DNL) : l'histoire.

⊕ **Pour en savoir plus** : <https://eduscol.education.fr/702/presentation-des-sections-binationales-abibac-bachibac-esabac>

Abibac : avec l'Allemagne



Esabac : avec l'Italie



Bachibac : avec l'Espagne





III. Monter des projets collaboratifs pour les élèves

L'ouverture européenne et internationale constitue un axe important du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Dès 2016, un objectif ambitieux était affiché : dans un Bulletin Officiel de l'éducation nationale (du 5/06/2016) les établissements scolaires sont invités à développer des partenariats européens ou internationaux afin que 100 % des collèges et lycées soient engagés dans un partenariat scolaire.

Infos « Accompagner, valider et valoriser la mobilité à des fins d'apprentissage » sur le site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/1095/la-mobilite-apprenante>

Ces partenariats sont suivis au niveau académique par les délégués académiques aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC) « dont le rôle est d'accompagner les établissements dans leur recherche de partenaires, de financements et de conseils pour développer la mobilité et les partenariats ».



Le rôle et les missions des DAREIC

L'action européenne et internationale est une dimension importante des projets académiques, elle est mise en œuvre par les délégations académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC). Elles ont un rôle de coordination des activités et assurent la cohérence entre les objectifs nationaux, les particularités académiques et les pratiques des établissements. Les correspondants de bassin et les enseignants référents à l'action internationale relaient ces missions au niveau local.

Elles favorisent la création et la mise en place de projets de coopération bi- et multilatéraux dans les sphères de la coopération européenne, de l'éducation au développement ou de la francophonie.

Consulter l'annuaire des DAREIC :
<https://eduscol.education.fr/1099/politique-academique-et-interlocuteurs-pour-l-ouverture-internationale>

Source : Eduscol

1.eTwinning

eTwinning encourage la **coopération pédagogique en Europe via l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.**

eTwinning est lié au programme Erasmus+ et offre aux enseignants

de 43 pays, la possibilité d'entrer en contact afin de mener des projets d'échanges à distance. eTwinning met également à disposition des outils gratuits de communication et d'échanges pour les projets.

Plus de 880 000 enseignants sont inscrits dans la communauté eTwinning en ligne.

Pour qui : les enseignants de toutes disciplines, les professeurs-documentalistes et les chefs d'établissement en primaire ou secondaire, public ou privé sous contrat, en France ou dans un des autres pays participants. Il n'y a pas besoin de compétences techniques particulières.

Comment : après inscription, se mettre en contact avec des enseignants partenaires, échanger par la messagerie, participer à un forum, partager des ressources, déposer une annonce... Après avoir enregistré le projet, on accède à un espace sécurisé de projet, le Twinspace.

A qui s'adresser : chaque pays participant à cette action est doté d'un bureau d'assistance national qui fournit un soutien pédagogique et technique aux enseignants inscrits.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.etwinning.fr



Pour découvrir des projets eTwinning

<https://www.etwinning.fr/decouvrir/les-projets-etwinning.html>

Chaîne Youtube des projets eTwinning français :

www.youtube.com/channel/UCLi69rs77Y93I2S1dfLufNQ

2. Les partenariats et appariements scolaires

Le **partenariat** scolaire international constitue une mise en relation entre établissements français et étrangers s'appuyant sur un ou des projets de coopération éducative.

Cet élément fédérateur permet à la communauté éducative de se retrouver autour de projets spécifiques, durables et pluridisciplinaires au sein duquel les élèves sont appelés à échanger en présentiel ou à distance avec leurs correspondants en recourant aux technologies de l'information et de la communication (visioconférences, technologies de communication à distance...).

Dans le cas où un établissement souhaite établir un partenariat hors programmes existants, il lui est recommandé de mettre en place **un appariement**.

L'appariement scolaire est l'homologation officielle de la relation entre un établissement scolaire français et un établissement scolaire étranger. C'est la plus ancienne forme d'échange entre établissements de pays différents (jumelage).

S'il peut être initié à l'occasion d'un voyage scolaire, il suppose la volonté réciproque d'instaurer un partenariat durable autour d'une coopération éducative. Il n'implique pas d'obligation de mobilité mais peut consister en des échanges d'informations, de correspondance électronique ou de vidéos, de productions d'élèves, etc.

Tous les établissements scolaires du premier et second degré, public et privé sous contrat peuvent faire une demande d'appariement. Les établissements partenaires doivent si possible être de même type et de classes d'âge équivalentes.

Organisation des échanges

Lorsque les établissements souhaitent mettre en place une action de mobilité physique, ils en déterminent l'organisation dans une convention qu'ils cosignent et soumettent à l'accord du conseil d'administration.

Dans l'élaboration du projet, l'accent doit être mis sur :

- L'ouverture internationale de l'établissement,
- La mise en œuvre d'un projet éducatif conjoint,
- L'interdisciplinarité,
- L'amélioration des compétences linguistiques des élèves.

Dans tous les cas, l'échange physique de classes doit correspondre aux orientations du projet d'établissement et être entériné par le conseil d'administration.

Démarches à suivre

• Si l'établissement n'a pas encore de partenaire identifié

Le chef d'établissement transmet sa demande de recherche de partenaire étranger au DAREIC (cf. zoom p60) qui contacte l'ambassade de France du pays concerné, afin qu'il puisse lancer les recherches de partenaire.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères apporte son concours à la DAREIC en l'aidant à identifier un établissement partenaire à l'étranger et en vérifiant les garanties offertes par cet établissement.

Une fois l'établissement partenaire identifié, la DAREIC en informe l'établissement français.

Après acceptation du partenariat par l'établissement demandeur, la validation définitive de l'appariement est prononcée par le recteur d'académie qui en adresse la notification au chef d'établissement. Une fois la validation prononcée, l'appariement constitue un cadre officiel pour le partenariat. Les deux établissements conviennent ensuite des modalités de coopération et, le cas échéant, des actions de mobilité.

- **Si l'établissement a déjà un partenaire identifié**

Le chef d'établissement transmet sa demande de validation officielle d'appariement avec un partenaire étranger à la DAREIC qui transmet la demande à l'ambassade de France du pays concerné, afin qu'il puisse donner son accord.

Après vérification du souhait de l'établissement scolaire étranger d'officialiser cet appariement, la validation définitive est prononcée par le recteur d'académie qui adresse une notification au chef d'établissement. L'appariement constitue alors un cadre officiel pour le partenariat. Les deux établissements conviennent ensuite des modalités de coopération et, le cas échéant, des actions de mobilité.



Erasmus+

3. Erasmus + (2021 – 2027)

Plusieurs actions du programme Erasmus + permettent le travail collaboratif entre apprenants européens.

Dans le cadre de **l'Action clé 1 (mobilité des individus à des fins d'apprentissage)**, les apprenants ont l'opportunité d'être reçus dans des établissements scolaires européens pour travailler sur des thématiques, développer leurs compétences professionnelles et transversales, ...

Pourquoi : pour développer le sentiment de citoyenneté européenne, la compréhension de la diversité des cultures, susciter l'intérêt pour les langues, découvrir les nouvelles technologies ou des techniques professionnelles, favoriser l'acquisition et l'utilisation de compétences clés, mutualiser des pratiques dans le cadre de compétitions (Olympiades, etc.)

Pour qui : les élèves et les apprentis

Comment : rencontres entre élèves, période de scolarité en Europe, périodes d'étude ou stage en entreprise, participation à des compétitions de métiers, etc.

Pour une réciprocité des mobilités, les partenaires européens devront candidater auprès de leur agence nationale Erasmus + pour obtenir leurs propres bourses de mobilité pour se rendre en France.

Dans le cadre de **l'Action clé 2 (partenariats de coopération)**, les personnels et formateurs peuvent initier des projets d'échanges de pratiques ou d'innovation pédagogique au bénéfice des apprenants et des personnels de leurs structures.

Ces partenariats entre organismes d'éducation et de formation en Europe et dans le monde peuvent impliquer des acteurs de tout type : entreprises, associations, ONG, établissements et organismes d'éducation et de formation, collectivités, etc.

3 types de projets sont possibles :

Les projets de coopération (partenariats qui visent à développer et à soutenir l'innovation pédagogique), et **les projets de petite échelle** moins ambitieux, qui visent à collaborer sur des thématiques et échanger des pratiques. **Les partenariats d'excellence et d'innovation, les alliances** sont des projets à grande échelle visant à faire évoluer les systèmes éducatifs.

Action clé 3 : le soutien à la réforme des politiques dans les Etats membres. Ce soutien inclut la mise en œuvre des outils de transparence et de reconnaissance européens (CEC, ECTS, Europass), la réalisation d'études transnationales et l'appui à des programmes d'actions spécifiques, dont les processus de Bologne (enseignement supérieur) et de Copenhague (enseignement et formation professionnels).

Gestion du programme en France : l'agence Erasmus+ France / Education-Formation assure la promotion, la valorisation et la gestion d'Erasmus+.

Comment participer à l'une de ces actions ? Déposer une candidature dans le cadre d'un appel à projet pour les différentes actions.

Plus d'informations § « Le programme Erasmus + » p.7

⊕ **Pour en savoir plus :** <https://info.erasmusplus.fr>



Les ressources pour monter un partenariat avec Erasmus +

- « Les référents mobilité » (ERAEI dans les établissements scolaires et référent mobilité européenne et internationale dans les CFA)
- les DAREIC de chaque académie, DRAAF pour les établissements relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche.
- le réseau des développeurs Erasmus + : trouver un interlocuteur à proximité : <https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/pour-vous-aider/un-contact-pres-de-chez-vous/>

Trouver un partenaire européen en participant à une rencontre européenne Erasmus+ <https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/pour-vous-aider/recherche-de-partenaires/seminaires-de-contact-tca/>

- publication annuelle au Bulletin Officiel de l'Education nationale l'appel à projets pour les actions européennes qui précise dans une circulaire les priorités nationales, les publics cibles, les conditions d'éligibilité, le calendrier : www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo47/MENC1832585C.htm
- appel à propositions sur le site du ministère de l'enseignement supérieur : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid25395/appels-a-propositions-europe-et-international.html
- une plateforme européenne pour l'enseignement scolaire disponible en 23 langues met à disposition des informations, des outils, une aide à la recherche de partenaire, de formations, des conférences : www.schooleducationgateway.eu/fr/
- eTwinning, la plateforme des enseignants européens : www.etwinning.net/fr

Mon projet Erasmus +



Une plateforme d'appui et d'accompagnement pour les porteurs de projets sur les secteurs « éducation et formation » propose de nombreuses ressources pour comprendre le programme Erasmus+, pour déposer et conduire un projet. On y trouve mis à disposition différents documents d'information. <https://monprojet.erasmusplus.fr/>

4. Les partenariats avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)

L'OFAJ (voir Zoom p.17) propose des subventions pour des projets de « rencontre franco-allemande » qui comprennent généralement des forfaits pour les frais de voyage et de séjour lorsque la rencontre a lieu dans un « tiers lieu ».

4.1. Les échanges scolaires

Chaque année, l'OFAJ soutient annuellement près de 3000 échanges scolaires et subventionne ainsi le séjour de plus de 75000 élèves, sans compter les correspondants qui les accueillent.

Pour qui : des élèves scolarisés au primaire ou au secondaire.

Durée : variable selon les actions

Comment : dossier à déposer auprès du rectorat en charge qui le transmettra à l'OFAJ. L'établissement scolaire du pays dans lequel a lieu la rencontre dépose la demande de subvention au nom des participants des deux établissements scolaires au plus tard le 31 janvier de l'année civile où la rencontre aura lieu.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.ofaj.org/etablisements-scolaires-universitaires-professionnels-et-le-corps-enseignant/organiser-un-echange.html

4.2. Projets-IN – Le réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants

Ce sont des **échanges à thématique spécifique** entre des établissements scolaires **français et allemand**. Les élèves travaillent autour d'un projet commun innovant, interculturel et interdisciplinaire. Ils peuvent se rencontrer au domicile d'un des deux établissements ou dans un tiers lieu.

Pour qui : les élèves du secondaire de l'enseignement général, technologique et professionnel. Au moins un des deux établissements doit proposer un enseignement intensif du français ou de l'allemand (section européenne, section internationale, filière AbiBac, établissement franco-allemand).

Ce qu'apporte l'OFAJ : une subvention pour les projets au domicile et une subvention pour les frais de voyage pour une rencontre en tiers-lieu.

Comment : pour la demande de subvention s'adresser directement à l'OFAJ avant le mois de novembre de l'année civile en cours pour l'année suivante.

⊕ **Pour en savoir plus :** <https://projets-in.ofaj.org>

4.3. Focus : le programme pilote de coopération scolaire/extra-scolaire

Il s'agit des **coopérations dans les domaines de l'éducation formelle et non formelle**, généralement un partenariat entre un établissement scolaire et une association. Les jeunes sont amenés à se rencontrer dans un tiers lieu. « *Une attention particulière est portée aux projets ayant pour thème un des champs d'intervention privilégiés (CIP) de l'OFAJ (engagement, acquisition de compétences transversales pour l'insertion professionnelle, développement durable, Europe et identité européenne pour tous* ».

Pour qui : les établissements scolaires et les associations ayant l'objectif de soutenir la coopération des acteurs issus des domaines de l'éducation formelle et non-formelle.

Durée : pas de durée imposée, pendant l'année scolaire ou en période de vacances.

Comment : s'adresser directement à l'OFAJ pour la demande de subvention, au plus tard 2 mois avant le début du projet : focus@ofaj.org

⊕ **Pour en savoir plus :** www.ofaj.org/focus

4.4. Le partenariat grâce à l'agence franco-allemande pour les échanges dans l'enseignement et la formation professionnels : ProTandem

L'agence franco-allemande pour les échanges dans l'enseignement et la formation professionnels organise **des échanges de groupes de jeunes et d'adultes en formation professionnelle initiale et**



continue. Les objectifs majeurs de ces échanges sont de permettre aux stagiaires de découvrir la profession dans un environnement socio-culturel différent, d'aider à surmonter la barrière linguistique et d'améliorer les connaissances du système de formation professionnelle du pays voisin. Tour à tour, chaque groupe accueille son partenaire puis est accueilli par lui.

Pour qui : les lycées professionnels et technologiques, les centres de formation d'apprentis et les établissements de formation continue.

Comment : qu'apporte l'agence franco-allemande pour les échanges dans l'enseignement et la formation professionnels ? : les frais de deux réunions préparatoires, les frais de voyage des jeunes et des adultes, leur hébergement et leur restauration, le programme culturel ainsi que l'accompagnement linguistique.

Durée : au minimum trois semaines en formation initiale et deux semaines en formation continue.

⊕ **Pour en savoir plus** : <https://protandem.org/fr/>

4. 5. Mettre en place un échange scolaire

Pour mettre en place des échanges ou réaliser un projet international, il faut être en mesure de trouver des établissements partenaires.

Les **contacts personnels et privés** sont très souvent des sources à exploiter en profondeur. De même, au sein des établissements les différentes équipes éducatives peuvent connaître d'éventuels partenaires.

Penser à **l'environnement éducatif** : les DAREIC, les membres du conseil d'administration des établissements, les parents d'élèves, les associations, les assistants de langue de l'établissement ou d'un établissement voisin, et les collectivités territoriales peuvent aider à trouver des contacts.

Les **comités de jumelages** des régions ou communes partenaires avec lesquelles il est souvent opportun de privilégier les liens avec les établissements inscrits.

Des bases de données européennes ou les sites officiels dédiés à des projets de ce type :

- eTwinning : www.etwinning.net/fr
- European schoolnet : www.eun.org
- Global gateway, en partenariat avec le British Council : <https://schoolsonline.britishcouncil.org/Global-Gateway>
- European School Heads association, association européenne des chefs d'établissements : www.esha.org/?language=fr
- ePals, site dédié à la correspondance électronique entre écoles : www.epals.com
- La plateforme européenne en ligne de l'enseignement scolaire : www.schooleducationgateway.eu/fr/pub/index.htm



IV. L'international et la mobilité pour les professionnels de l'éducation

Chaque académie définit sa stratégie pour développer la dimension internationale et met en place un panel de projets avec les établissements et les personnels. Pour plus de détails, s'adresser à la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC : cf zoom page 60).

⊕ **Pour en savoir plus** : site Eduscol « les programmes de mobilité » B.O n°30 du 23 juillet 2020 – Note de service du 19/06/2020 « Echanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants » [circulaire rééditée chaque année] : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo30/MENC2015132N.htm>

1. Devenir référent mobilité européenne et internationale

1.1. L'enseignant référent pour l'action européenne et internationale (ERAEI)

Au sein des établissements scolaires du second degré, la mission des enseignants **référents pour l'action européenne et internationale** (ERAEI) s'inscrit dans la politique d'ouverture internationale mise en œuvre par la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération DAREIC (cf. zoom p.60).

Coordinateur d'équipes et de projets, l'ERAEI met à profit ses connaissances et ses compétences pour contribuer au développement de l'ouverture européenne et internationale de son établissement. Il est nommé pour un an renouvelable par son chef d'établissement.

Sous son autorité, il relaie et explicite les objectifs nationaux et académiques de l'ouverture européenne et internationale et leur traduction au sein de son établissement secondaire. Il est invité à soutenir ou signaler les initiatives en faveur de cette ouverture. Point de contact au quotidien des enseignants et des élèves désireux de s'investir dans un projet éducatif européen ou international, il joue un rôle d'impulsion et d'animation.

L'ERAEI recueille et facilite tout projet de mobilité, d'échange, de jumelage, de visite ou de partenariat avec l'aide technique de la DAREIC. Il est associé à la conception du volet international de l'établissement.

⊕ **Pour en savoir plus** : circulaire n°2009-172 du 24-11-2009 publiée au B.O. n°44 du 26 novembre 2009 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2009/44/menc0913416c.htm>

1.2. Le référent mobilité européenne et internationale dans un centre de formation d'apprentis

Les référents mobilité des CFA jouent un rôle crucial pour assurer la

réussite des actions. S'appuyant sur des compétences multiples, ils fédèrent et mobilisent différents acteurs autour d'un projet commun.

En France, avec la loi du 5 mars 2014, le développement de la mobilité internationale des apprentis est devenu une mission à part entière des CFA. Les missions associées à la fonction de référent mobilité recouvrent une gamme étendue d'activités. Parmi ces missions, les quatre missions principales du référent mobilité sont (par ordre décroissant) :

- ✓ Organisation
- ✓ Gestion administrative et financière
- ✓ Coordination
- ✓ Communication

Il est à noter que chacune de ces missions fait appel à des compétences différentes et des connaissances multiples. Le caractère « multitâche » du référent mobilité apparaît clairement ici.

⊕ **Pour en savoir plus** : guide "Les compétences d'un référent mobilité Européenne et Internationale dans un centre de formation d'apprentis"
<https://agence.erasmusplus.fr/publications/guide-cfa/>

Euroscol

Le label « Euroscol » vise à reconnaître la mobilisation des écoles et des établissements scolaires publics ou privés sous contrat s'inscrivant dans une dynamique européenne par le portage et la participation à des projets et par la construction de parcours européens dans la perspective de la création d'un Espace européen de l'éducation.

<https://eduscol.education.fr/1098/euroscol-le-label-des-ecoles-et-des-etablissements-scolaires>



2. Se former à l'étranger

2.1. Les échanges individuels franco-allemands d'enseignants et de formateurs

Les **échanges** ont pour but d'**enrichir les parcours de formation professionnelle** dans des spécialités où les stages se révèlent particulièrement enrichissants, d'améliorer la connaissance réciproque des systèmes de formation, de sensibiliser à la langue du partenaire et de

favoriser la mobilité en Europe.

Pour qui : enseignants de lycée professionnel ou technologique, en STS ou en CFA et formateurs.

Conditions : maîtrise suffisante de la langue allemande.

Comment : travail en binôme avec un enseignant ou formateur en établissement.

Coût : remboursement des frais de voyage et indemnité journalière.

Durée : 3 à 15 jours – toute l'année

A qui s'adresser : saisie directement sur le site ProTandem : <https://protandem.org/fr>

⊕ **Pour en savoir plus :**

- Agence ProTandem – Franz-Josef-Röder-Strasse 17 D-66119 Saarbrücken – Allemagne info@protandem.org
- B.O. n°24 du 16 juin 2016 – Note de service MENC 1918533N

2.2. Le programme d'études en Allemagne (PEA) pour professeurs d'histoire et géographie titulaires

Ce programme permet aux **enseignants d'histoire-géographie** d'effectuer **un mois de formation pratique et pédagogique en Allemagne** pour se préparer à enseigner leur discipline en langue allemande et préparer une certification DNL.

Pour qui : les professeurs d'histoire-géographie titulaires, en particulier ceux qui souhaitent préparer une certification complémentaire d'enseignement en langue étrangère d'une DNL, pour enseigner dans les sections européennes ou franco-allemandes (Abibac).

Conditions : posséder le niveau B2 du CECRL, les candidats retenus par la commission de sélection franco-allemande restent en position d'activité et sont remplacés par les académies concernées. Les IA-IPR d'histoire-géographie doivent être tenus informés.

Comment : candidater en ligne sur le site du DAAD en septembre, le dossier doit être revêtu de l'avis hiérarchique et transmis au DAREIC pour accord formel du Recteur. Les professeurs participant effectuent un stage en établissement secondaire et suivent une formation spécifique à l'université orientée vers leur discipline et complétée par un cours de perfectionnement en allemand sous la responsabilité d'un tuteur.

Budget : une subvention de 450€ est accordée pour le mois, les professeurs concernés doivent avoir une assurance maladie et accident.

Durée : un mois (février).

A qui s'adresser : DAAD <http://paris.daad.de>

⊕ **Pour en savoir plus :** B.O. n°30 du 23/07/2020 – Note de service MENC2015132N

2.3. Les séjours professionnels

Ce programme à destination des **enseignants volontaires** permet de participer à la vie d'un établissement scolaire en découvrant un autre système éducatif, d'observer des pratiques pédagogiques différentes ou de préparer des projets pédagogiques communs. Il permet aussi d'améliorer ses compétences linguistiques ou de préparer un échange individuel d'élèves.

Ce programme permet de **partir** ou d'**accueillir** un professeur européen.

Pour qui : principalement les enseignants de langue du 2nd degré (secteur public) en allemand, anglais, espagnol, italien, portugais et DNL.

Conditions : priorité est donnée aux établissements et enseignants proposant un établissement partenaire d'accueil.

Comment : inscription sur le site de France Education International début avril. Les professeurs candidats sont responsables de l'organisation de leur séjour. Les candidats sont avisés du résultat de leur demande avant les congés d'été.

Dans quels pays : Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Royaume-Uni

Budget : une allocation d'aide à la mobilité d'un montant de 600€ est attribuée par France Education International. Le professeur français continue de percevoir son traitement.

Durée : 2 semaines dont 1 sur les congés scolaires

A qui s'adresser : à France Education international

⊕ **Pour en savoir plus** : www.france-education-international.fr

2.4. Les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger

Ce programme vise le **perfectionnement linguistique et la réflexion sur la méthodologie et l'évaluation de l'enseignement des langues**. Il permet aussi une mise à jour des connaissances culturelles.

Pour qui : les enseignants (secteur public) du 1^{er} degré habilités à enseigner une langue vivante (anglais, allemand, italien) et ceux du 2nd degré enseignant une langue vivante (anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais) ou en charge d'une DNL en section européenne.

Conditions : présence et assiduité contrôlées, remise d'un rapport à l'inspecteur d'académie et à France Education International et d'un questionnaire d'évaluation en fin de stage. Le candidat participe seul à la formation et ne peut pas être accompagné d'un membre de sa famille.

Comment : inscription sur le site de France Education International en janvier.

Budget : frais pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sauf les frais de transport. Les candidats d'Outre-mer doivent s'informer au préalable auprès du rectorat de la possibilité d'une prise en charge du billet aller/retour jusqu'à Paris.

Durée : variable, 2 semaines en moyenne pendant les congés scolaires d'été.

A qui s'adresser : France Education International, département langues et mobilité.

⊕ **Pour en savoir plus :** www.france-education-international.fr/

2.5. Les programmes de la commission Fulbright

Séminaire d'été en études américaines aux Etats-Unis

Dans l'enseignement secondaire, le programme SUSI for secondary school educators and administrators propose des séminaires sur le thème de la civilisation américaine sous formes de conférences, de discussions et de visites sur le terrain.

Pour qui : 2 séminaires s'adressent aux enseignants d'anglais, un autre s'adresse aux administrateurs et inspecteurs (3 places).

Comment : candidature en novembre, pré-sélection sur dossier puis entretien oral à Paris ou à distance. Résultats fin avril.

Pour où : Université de Montana, Institute for training & development Amherst (enseignants) et California State University (inspecteurs).

Budget : frais de participation et transports internationaux pris en charge par la commission Fulbright.

Durée : 5 semaines fin mai / début juin.

Dans l'enseignement supérieur, le programme SUSI for scholars consiste en 6 séminaires de 5 semaines sur des thématiques liées à la culture et la civilisation américaine (1 place).

Pour qui : professeurs d'université titulaires ou associés et professionnels travaillant dans l'enseignement supérieur en France qui souhaitent développer un programme portant sur le sujet du séminaire.

Comment : candidature en novembre, pré-sélection sur dossier puis entretien oral à Paris en janvier ou à distance.

Pour où : les universités d'accueil varient chaque année.

Budget : prise en charge complète des frais de transport, d'hébergement (sur le campus) et de formation.

Durée : 6 semaines à partir de juin.

⊕ **Pour en savoir plus :** commission Fulbright, programme SUSI.

Programme Fulbright Scholar in residence

Séjour en tant que **professeur invité** dans un établissement d'enseignement supérieur américain. Le programme permet de développer les échanges universitaires internationaux tout en permettant à des enseignants-chercheurs non américains de se rendre dans ces institutions afin de transmettre leur savoir et d'enrichir leur expérience académique.

Pour qui : maîtres de conférence et enseignants de l'enseignement supérieur aptes à donner des cours au niveau undergraduate (1^{er} cycle).

Pour où : Université de Montana (enseignants) et California State University (inspecteurs).

Comment : l'établissement d'accueil dépose une candidature avant mi-octobre, une fois le projet d'établissement retenu, le candidat peut constituer son dossier de demande à soumettre à la commission Fulbright en mars. Le nombre de bourses varie selon le nombre d'établissements d'accueil retenus.

L'établissement d'accueil varie chaque année. Il s'agit d'établissements du supérieur souvent en marge de l'international (community colleges, petits établissements, universités liées à des communautés noires, hispaniques, établissements scolaires tribaux...).

Budget : selon le contrat proposé par l'établissement d'accueil américain.

Durée : un semestre à une année académique.

A qui s'adresser : Council for International Exchange of scholars (CIES).

⊕ **Pour en savoir plus :** www.cies.org/program/fulbright-scholar-residence-program

2.6. Les mobilités des enseignants et personnels avec Erasmus+

Les professionnels de l'éducation qui exercent leur activité dans des établissements et organismes relevant de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'enseignement supérieur peuvent bénéficier de différents types de mobilités. Ce programme à destination des enseignants volontaires permet de participer à la vie d'un établissement scolaire en découvrant un autre système éducatif, d'observer des pratiques pédagogiques différentes ou de préparer des projets pédagogiques communs. Il permet aussi d'améliorer ses compétences linguistiques ou de préparer un échange individuel d'élèves. Ce programme permet de partir ou d'accueillir un professeur européen.

Cours / séminaire de formation

- **Pour qui :** tout le personnel (personnels enseignants, administratifs, techniques, etc.)

- **Durée** : de 2 à 30 ou 60 jours dans un établissement, une entreprise ou un organisme de formation d'un autre pays d'Europe selon le secteur éducatif

Stages d'observation

- Observation en situation de travail au sein d'établissements ou d'organismes, en entreprise, etc.
- **Pour qui** : tout le personnel (personnels enseignants, administratifs, techniques, etc.)
- **Durée** : de 2 à 60 jours dans un établissement, une entreprise ou un organisme de formation d'un autre pays d'Europe selon le secteur éducatif

Missions d'enseignement

- Dispenser des cours intégrés dans le programme officiel de l'établissement partenaire.
- **Pour qui** : les enseignants peuvent réaliser des missions d'enseignement dans un établissement européen partenaire.
- **Durée** : de 2 jours à 1 an selon le secteur éducatif.

Nouveauté ! A partir de 2022, les Académies Erasmus+ des enseignants verront le jour. Elles seront l'occasion de renforcer la formation initiale et continue des enseignants de toute l'Europe par des propositions de modules d'apprentissage innovants et ambitieux et faciliteront les relations pérennes entre professionnels de l'éducation pour partager les pratiques et collaborer au-delà des frontières.

Mobilités des salariés d'entreprises étrangères

Un établissement peut inviter des professionnels pour des missions d'enseignement.

Pour qui : personnel d'une entreprise étrangère invité par un établissement français

Durée : de 2 jours (8 heures d'enseignement au minimum) à 2 mois

Exemple : le DRH d'une entreprise européenne vient dispenser un cours sur la gestion des ressources humaines dans un établissement d'enseignement supérieur français.

Quand : déposer sa candidature auprès de l'agence Erasmus+ du pays porteur de projet, début février : <https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2021/01/Etude-sur-la-participation-des-entreprises-au-programme-Erasmus.pdf>



ACADEMIA : une expérience de mobilité pour développer les compétences des professionnels de l'orientation en Europe

Le principal objectif de ce projet de mobilité Erasmus+, est de proposer un catalogue européen de stages de trois jours à une semaine à des professionnels de l'orientation afin qu'ils découvrent d'autres systèmes d'orientation, de nouveaux outils utilisés et qu'ils puissent échanger sur leurs pratiques.

Les contenus de ces échanges sont construits à partir des sujets d'actualités pour les professionnels de l'orientation, dans un contexte d'orientation tout au long de la vie et intègrent les objectifs nationaux des politiques d'orientation, ainsi que les objectifs européens. Les thèmes développés : la prévention du décrochage scolaire, l'orientation pour des publics fragilisés, l'orientation lors des périodes de transition pour les jeunes (Ecole/marché du travail) et pour les adultes (transitions dans le marché du travail), les outils pour l'orientation tout au long de la vie...

Ces échanges permettent d'approfondir des compétences linguistiques, de prendre du recul par rapport à une pratique professionnelle, de partager des expériences de travail, de comparer les actions et les outils développés dans les pays à partir de problématiques identiques. Ils permettent l'acquisition de compétences informelles liées à la mobilité (curiosité, ouverture d'esprit, connaissances culturelles...), de mettre en place un réseau de contacts professionnels en Europe et d'en faire bénéficier les jeunes ou les adultes dans leurs activités d'orientation.

Cette expérience est validée par un **Europass mobilité**.

Plus d'infos : www.euroguidance.eu/international-mobility/academia

Chiffres : 397 professionnels de l'orientation français sont partis pour une expérience de mobilité en Europe entre 2009 et 2021.

3. Enseigner à l'étranger

3.1. L'opportunité d'enseignement avec Erasmus +

Comme indiqué dans le paragraphe précédent, le programme Erasmus+ permet aux enseignants relevant des différents secteurs éducatifs du programme (enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels, enseignement supérieur) de partir enseigner dans un autre établissement ou organisme en Europe et à l'international selon leur champ d'activité.

L'établissement d'enseignement et de formation d'origine devra obtenir la charte ECHE pour l'enseignement supérieur ou l'accréditation Erasmus + ou pour les secteurs de l'enseignement scolaire et de l'enseignement et formation professionnels obtenir une accréditation Erasmus+ ou déposer un projet de mobilité de courte durée.

3.2. L'échange poste pour poste avec le Québec

Echange entre enseignants québécois et français, découverte d'un autre système éducatif et de pratiques pédagogiques, ouverture à l'internationale des élèves et de l'école, incitation à la mobilité des élèves et enseignants

Pour qui : enseignants titulaires du 1^{er} degré de l'enseignement public (GSM à fin CM2) ou enseignants spécialisés : CAPPEI ou CAPA-SH option D, titulaire d'une ULIS ou d'une unité d'enseignement.

Comment : candidature auprès de la DAREIC d'octobre à novembre par la voie hiérarchique, sélection en février.

Conditions : diplômé du 1^{er} cycle minimum, justifier de 5 années d'ancienneté et ne pas demander de mutation ou de détachement l'année de l'échange.

Budget : considéré comme en poste, rémunération par l'académie d'origine et versement d'une allocation forfaitaire de compensation (environ 5500€ + 1000€ supplémentaires).

Durée : 1 année scolaire.

A qui s'adresser : DAREIC d'Amiens qui gère le programme

⊕ **Pour en savoir plus :** guide du participant sur le site de l'Académie d'Amiens www.ac-amiens.fr

3.3. Les échanges franco-allemands d'enseignants du 1^{er} degré : Elysée Prim

Ce programme du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est un levier **pour la diversification des langues à l'école et l'ouverture internationale.**

Pour qui : les enseignants titulaires du 1^{er} degré de l'enseignement public ayant au moins 2 ans d'ancienneté. La connaissance des bases de l'allemand est souhaitable. Les objectifs visés : le perfectionnement linguistique et culturel, le bénéfice d'un enseignement en français pour les élèves allemands (et inversement pour les élèves français), une ouverture de l'école sur l'Europe.

Conditions : il s'agit d'un échange réciproque et non d'un détachement. Les enseignants français et allemand restent en position d'activité sur leurs

postes. Ils assurent un service identique à leur homologue dans le pays d'accueil. A la fin de leur séjour, ils remettent un rapport d'activité.

Comment : transmission des dossiers de candidature par voie hiérarchique à l'IA-DASEN (janvier), convocation éventuelle à un entretien, annonce des candidats retenus (mars), répartition des candidats par Land (avril) puis participation à un séminaire de contact de 4 jours. Participation au stage pédagogique en Allemagne pour les candidats retenus (août) et si nécessaire à une formation linguistique (2 semaines). Janvier suivant : bilan d'étape (3 jours) et remise du rapport d'activité. L'enseignant allemand bénéficie d'un tuteur et d'une période d'observation avant de commencer les cours pour se familiariser avec le système scolaire français et les méthodes d'enseignement.

Budget : rémunération habituelle + indemnité représentative des frais d'expatriation temporaire (compensation forfaitaire transport et logement).

Durée : une année scolaire, renouvelable une fois.

A qui s'adresser : mis en œuvre et géré par la DGESCO avec l'OFAJ (cf. zoom OFAJ p.17)

Formulaire de candidature sur Eduscol, rubrique « Europe et monde ».

⊕ **Pour en savoir plus :** <http://eduscol.education.fr> - www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire

3.4. CODOFIL – Séjour en Louisiane

Enseigner le français dans une école d'immersion en Louisiane

Pour qui : enseignants titulaires ou non du 1^{er} et 2nd degrés de l'enseignement public ou privé sous contrat (lettres, histoire-géo, maths, physique-chimie, SVT, LV, EPS) et professeurs diplômés de Français langue étrangère (FLE) qui souhaitent développer le FLE en Louisiane, se perfectionner sur le plan linguistique, découvrir une culture et un système éducatif différent et parfaire leur pratique professionnelle. Il faut justifier d'un exercice à temps plein et de 3 années d'expérience au moment de la candidature.

Comment : candidature en janvier. Programme piloté par le conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL) et le département de l'éducation de l'état de Louisiane en partenariat avec deux ministères de l'Etat français (MEAE et MENJS). France Education international (FEi) gère la mise en œuvre du programme.

Conditions : les enseignants du public demandent un détachement, ceux du privé une disponibilité.

Budget : rémunération versée par les autorités de Louisiane évaluée en fonction de l'indice local (44.000 dollars environ la 1^{ère} année) et prime annuelle de compensation des coûts annexes.

Durée : 1 année scolaire renouvelable 2 fois.

⊕ **Pour en savoir plus :**

• FEi : www.france-education-international.fr/programme-codofil-louisiane

• Eduscol : <http://eduscol.education.fr>.

3.5 Le programme Jules Verne

Enseigner dans un établissement étranger ayant noué un partenariat national ou académique (hors lycées français).

Pour qui : enseignants titulaires du 1er et 2nd degrés de l'enseignement public qui souhaitent renforcer leurs compétences linguistiques, comparer les pratiques pédagogiques et contribuer au développement de la stratégie internationale française et académique. Toutes les disciplines sont concernées, un principe de réciprocité est privilégié.

Conditions : niveau B2 dans la langue indiquée, mise à disposition ou détachement puis réintégration au retour du département ou de l'académie d'origine, rédaction d'un rapport final.

Comment : déposer un dossier de candidature en octobre à la DAREIC

Budget : rémunération assurée par le MENJS + indemnité forfaitaire annuelle représentative des frais d'expatriation temporaire. Frais professionnels pris en charge par l'établissement d'accueil.

Durée : 1 année scolaire au moins en détachement (durée pouvant être réduite dans le cadre d'une mise à disposition), reconductible deux fois.

⊕ **Pour en savoir plus :** B.O. n°30 du 23/07/2020 - note de service MENC2015132N

3.6 Les centres d'excellence de formation technique à l'étranger (CEFTE)

Ces centres participent de la politique d'ouverture internationale des campus des métiers et qualifications et des académies en France. Il s'agit d'un partenariat tripartite MENJS, entreprises françaises et ministère de l'enseignement professionnel du pays partenaire. L'opérateur est France Education international en lien avec le MEAE.

Pour qui : personnels de l'Education nationale (inspecteurs, professeurs, CPE, PsyEN)

Conditions : titulaires ayant au moins 2 ans d'expérience.

Comment : il s'agit d'occuper un poste d'expert technique au sein d'un CEFTE sur lettre de mission. Mission longue durée

Budget : reste en position d'activité, traitement indiciaire maintenu et

indemnité de résidence

Durée : 12 mois, renouvelé jusqu'à deux fois maximum.

A qui s'adresser : transmettre un CV et une lettre de motivation à France Education international (FEi)

⊕ **Pour en savoir plus :** B.O n°30 du 23/07/2020 – note de service MENC 2015135N

3.7 Le détachement à l'étranger

Pour enseigner

Les enseignants qui souhaitent travailler à l'étranger peuvent demander à être détachés auprès d'un établissement de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), de la Mission laïque française (MLf), d'une école européenne ou de l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC) ou dans des établissements scolaires ou universitaires.

- En liaison avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), on trouve 535 établissements à gestion directe, conventionnée ou simplement homologués qui accueillent près de 370.000 élèves dans 139 pays. Les personnels sont des titulaires en service détaché en contrat d'expatrié (3 ans renouvelable une fois) ou de résident (3 ans renouvelables) et des non-titulaires en contrats locaux qui sont en disponibilité.
- Les personnels de l'éducation nationale peuvent aussi être détachés dans les écoles d'entreprise de la Mission laïque française (Total, Renault, Areva, PSA, Bouygues)
- Les écoles européennes sont des structures publiques, co-financées par l'Union européenne. Leur objectif est d'accueillir les enfants de ressortissants européens vivant dans un autre pays membre. Les enseignants et CPE titulaires justifiant de 3 ans d'activité minimum peuvent candidater pour une durée de 9 ans maximum (2 ans, 3 ans puis 4 ans).
- L'AFLEC gère des établissements scolaires au Liban et aux Emirats arabes unis www.aflec-fr.org
- Il est possible d'intégrer sous certaines conditions un établissement scolaire ou universitaire homologué à l'étranger. Cette demande se fait sous couvert du service culturel de l'ambassade de France du pays dans lequel la personne exerce.
- Pour les candidatures à un poste dans le 1^{er} degré à Monaco, s'adresser à la direction de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports de la Principauté de Monaco.

Exercer des fonctions non enseignantes à l'étranger

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) propose chaque année des postes à pourvoir dans son réseau culturel, scientifique et de coopération via la DREIC du MENJS. Ce sont des postes d'assistants techniques et coopérants à l'étranger, d'attachés, de conseillers, de secrétaires... ou d'experts techniques internationaux.

Quelques possibilités de détachement auprès d'une organisation internationale intergouvernementale relèvent de la mission des fonctionnaires internationaux du MEAE

⊕ **Pour en savoir plus** : B.O. n°32 du 27 août 2020 - note de service MENH 2016982N

Récapitulatif des programmes de mobilité enseignante

Niveau enseigné	Statut	Discipline	Programmes
1 ^{er} degré	Public		<ul style="list-style-type: none">• Echange franco-allemand• Echange poste pour poste Québec• Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger• CODOFIL, séjour en Louisiane• CEFTE• Observation de pratiques, cours / séminaires de formations, missions d'enseignement Erasmus +
	Privé sous contrat		<ul style="list-style-type: none">• CODOFIL, séjour en Louisiane• Observation de pratiques, cours / séminaires de formations, missions d'enseignement Erasmus +
2 nd degré	Public	DNL	<ul style="list-style-type: none">• Séjours professionnels• Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger• CODOFIL, séjour en Louisiane• CEFTE• Observation de pratiques, cours / séminaires de formations, missions d'enseignement Erasmus +

Niveau enseigné	Statut	Discipline	Programmes
2 nd degré	Public	Langues	<ul style="list-style-type: none"> • Séjours professionnels • Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger • CODOFIL, séjour en Louisiane • CEFTE • Observation de pratiques, cours / séminaires de formations, missions d'enseignement Erasmus +
		Toutes	<ul style="list-style-type: none"> • Séjours professionnels • CODOFIL, séjour en Louisiane • CEFTE • Observation de pratiques, cours / séminaires de formations, missions d'enseignement Erasmus +
	Privé sous contrat	Toutes disciplines	<ul style="list-style-type: none"> • CODOFIL, séjour en Louisiane • Observation de pratiques, cours / séminaires de formations, missions d'enseignement Erasmus +

Les « zooms »

DINAMO « Découvrir, Informer, Accompagner la Mobilité en Orientation » ...	p.07
Les visioconférences des Centres nationaux de ressources (CNR) Education	p.15
L'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)	p.16
L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)	p.17
La reconnaissance de la mobilité.....	p.25
Les conventions de stage dans l'enseignement supérieur	p.29
L'Europass mobilité.....	p.30
Vidéo Génération PVT.....	p.41
Le club Teli.....	p.42
Le rôle et les missions des DAREIC	p.60
e-Twinning	p.61
Les ressources pour monter un partenariat avec Erasmus+	p.65
Mon projet Erasmus+.....	p.65
Euroscol	p.71
Academia : une expérience de mobilité pour les professionnels de l'orientation en Europe	p.77

INDEX

Academia	77
Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)	16, 81
Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC)	81
Appariement scolaire	61
Assistant en langue	42, 54
Baccalauréat	58
Bourse Zellidja	21
British Council	67
Cadre européen des certifications (CEC)	64
Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)	24, 72
Césure	13
Chantiers internationaux	20
Centres d'excellence de formation technique à l'étranger (CEFTE)	80
Council for international exchange of scholars (CIES)	75
Club Teli	42
Commission Fulbright	74
Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL)	79, 82, 83
Conseil européen de solidarité	14, 36
Correspondance	48
Deutscher akademischer austauschdienst (DAAD)	72
Délégués académiques aux relations internationales et à la coopération (DAREIC)	10, 18, 49 54, 60, 62, 63, 65, 67, 72, 78, 80
Découvrir, Informer, Accompagner la Mobilité en Orientation (DINAMO)	7
Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)	5, 79
DiscoverEU	23
Echange de jeunes	22, 71
Elysée Prim	78
European credit transfer system (ECTS)	24, 25, 64
ENIC-NARIC	25, 26
Enseignants référents pour l'action européenne et internationale	65, 70
EPSO	45
Erasmus +	
Agence Erasmus+ France / Education Formation	8, 12, 55, 56, 65, 71, 76
Programme Erasmus +	7, 12, 54, 63, 64, 65, 75, 82, 83
Programme Erasmus + formation professionnelle	30
Programme Erasmus + éducation des adultes	34, 75
Programme Erasmus + enseignement supérieur	26

Programme Erasmus enseignement scolaire	18
Programme Erasmus+ jeunesse et sport	22, 37
Erasmusdays	51
Erasmus mundus	28
eTwinning	19, 48, 60, 61, 67
EURES	44
Eurodyssée	35
Euroguidance	5 à 7, 13, 14, 25, 52, 77
Europass	30, 55, 64
Europro	57
Euroscol	48, 71
Fonctionnaire européen	44
Fonctionnaire international	45
France Education international	42, 43, 54, 73, 74
Help exchange (HelpX)	41
Helpstay	41
Jeunes experts associés auprès des Nations unies (JEA/JPO)	45
Jobs	42
Jumelage	48, 67
Lecteurs de langue étrangère	43
Loffice	19
Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)	34, 46, 80, 82
Maisons de l'Europe	50
Mission laïque française	81
MobilitéPro	56
Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)	17, 31, 66, 67, 79
Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)	32
Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)	5
Parcours Avenir	52
Partenariat scolaire	61
Programme d'études en Allemagne (PEA)	58
Pole emploi international	44
Programme Brigitte Sauzay	17
Programme de mobilité franco-tchèque	53
Programme de mobilité franco-suédois	53
Programme Etudes en Allemagne (PEA)	72
Programme jeunes ambassadeurs de l'engagement associatif	23
Programme Jules Verne	80

Programme SUSI	74
Programme Vacances-Travail	40
Programme Voltaire	17
Projets-IN	66
Pro Tandem	66, 72
Rotary Club	20
Séjours au pair	40
Séjours linguistiques	22
Service civique	36
Service Volontaire Européen	31
Stages	29 à 35, 82, 83
Union Nationale des Organismes de Séjours et Stages Linguistiques	20
Volontaires des nations unies	45
Volontariat de solidarité internationale	37
Volontariat international en administration	38
Volontariat international en entreprise	38
Workaway	41
World Wide Opportunities on Organics Farms (Wwoofing)	41





Ce document bénéficie d'un financement de la Commission Européenne dans le cadre du réseau Euroguidance. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement la position de la Commission Européenne et n'engagent en rien sa responsabilité

Auteurs : Graziana Boscato, Yvan Couallier, Isabelle Dekeister, Dorothee Gabanou, ManonDangel-Klein – PsyEN dans les CIO de l'Education nationale, Centres nationaux de ressources rattachés au réseau Euroguidance.

Avec la relecture attentive du département Promotion de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation.

Impression : Imprimerie Briqueteur Haubourdin
Photos : Shutterstock

Ne pas reproduire sans autorisation
Ne gaspillons pas le papier

Septembre 2021

SENSIBILISER
LES ÉLÈVES

STAGES

MONTER
UN
PARTENARIAT

DIFFÉRENTES
FORMES DE
MOBILITE

L'INTERNATIONAL
POUR LES
ENSEIGNANTS

